

ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

PROCÈS-VERBAL

SESSION BUDGÉTAIRE DE 2017

Quatrième séance : jeudi 26 et lundi 30 octobre 2017

PRÉSIDENCE de Monsieur René Temeharo
Premier vice-président de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

S O M M A I R E

oOo

- Débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif pour l'exercice 2018..... 6
- Rapport relatif à une proposition de délibération portant modification n° 3 du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2017 22
- Rapport relatif à une proposition de délibération modifiant la délibération n° 96-123 APF du 10 octobre 1996 modifiée fixant les conditions de prise en charge par le budget de l'assemblée de la Polynésie française des frais de transport des représentants à l'assemblée de la Polynésie française 28
- Rapport relatif à un projet de délibération portant approbation du projet de convention annuelle 2017 entre l'État et la Polynésie française, dans le cadre du financement de la programmation d'investissement (DGI 2017) « Convention relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'État n° 99-16 du 22 octobre 2016 (2017-2027) » 33
- Rapport d'observations définitives de la chambre territoriale des comptes concernant la gestion de la Polynésie française au titre de la politique environnementale..... 36
- Rapport d'observations définitives de la chambre territoriale des comptes concernant la gestion de la Polynésie française de la société de Transport d'énergie électrique en Polynésie française (TEP)..... 40
- Rapport d'observations définitives de la chambre territoriale des comptes concernant la gestion de la Polynésie française au titre de la politique de l'énergie 48

oOo

ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

SESSION BUDGÉTAIRE DE 2017

Quatrième séance : jeudi 26 octobre 2017

oOo

PRÉSIDENCE de Monsieur René Temeharo.
Premier vice-président de l'assemblée de la Polynésie française

Le président : Nous allons commencer nos travaux.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues, chers représentants bonjour, *bonjour*. En notre nom, j'adresse la bienvenue et nos salutations à Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le vice-président, Madame et Monsieur le ministre. Salutations à la presse, au public qui est parmi nous ce matin.

Je déclare la séance ouverte.

Vous avez été convoqués par lettre n° 2681/2017/APF/SG du 18 octobre 2017 et je demande au secrétaire général de faire l'appel des représentants.

M^{me} Jeanne Santini :

M.	Ah-Scha	Joseph	Présent
M ^{me}	Amaru	Patricia	Présente
M ^{me}	Aro	Dylma	Présente
M ^{me}	Bruant	Virginie	Présente
M.	Buillard	Michel	Présent
M ^{me}	Cross	Valentina	Absente
M.	Drollet	Jacqui	Présent
M.	Faatau	Félix	Présent
M.	Flohr	Henri	Présent
M ^{me}	Flores-Tahiata	Chantal	Présente
M.	Fong Loi	Charles	Présent
M ^{me}	Frebault	Joëlle	Présente
M ^{me}	Galenon	Chantal, Minarii	Présente
M.	Geros	Antony	Présent
M.	Graffe	Jacque	Présent
M.	Haumani	Evans	Absent
M.	Ienfa	Jules	Présent
M ^{me}	Iriti	Teura	Présente
M.	Jordan	Rudolph	Présent
M.	Laurey	Nuihau	Absent
M.	Leboucher	Michel	Présent
M ^{me}	Lucas	Béatrice	Présente
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	Arrivé en cours de séance
M ^{me}	Manutahi Levy-Agami	Sandra	Présente
M ^{me}	Maraea	Emma	Arrivée en cours de séance
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	Présente

M ^{me}	Merceron	Armelle	Absente
M.	Moutame	Thomas	Présent
M.	Perez	Antonio	Présent
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	Absente
M ^{me}	Puhetini	Sylvana	Présente
M.	Raioha	Jacques	Présent
M ^{me}	Richeton	Monique	Présente
M.	Riveta	Frédéric	Présent
M ^{me}	Sachet	Isabelle	Présente
M ^{me}	Salmon-Amaru	Loïs	Présente
M ^{me}	Sanquer-Fareata	Nicole	Absente
M.	Schyle	Philip	Absent
M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	Présente
M ^{me}	Tata	Jeanine	Présente
M ^{me}	Teahe	Teapehu	Absente
M.	Temaru	Oscar, Manutahi	Absent
M.	Temauri	Jean	Présent
M.	Temeharo	René	Présent
M.	Teriitahi	Moehau	Présent
M ^{me}	Tetuanui	Lana	Absente
M ^{me}	Teura	Justine	Présente
M ^{me}	Tevahitua	Éliane	Absente
M.	Tong Sang	Gaston	Présent
M.	Toromona	John	Présent
M.	Tuheiaava	Richard	Absent
M.	Tuihani	Marcel	Présent
M.	Tumahai	Ronald	Présent
M ^{me}	Turquem	Sandrine	Présente
M ^{me}	Vaiho	Gilda	Arrivée en cours de séance
M ^{me}	Vanaa	Élise	Absente
M ^{me}	Viriamu	Yolande	présente

Siègent au banc du gouvernement : Monsieur Édouard Fritch, Président de la Polynésie française, Monsieur Teva Rohfritsch, vice-président du gouvernement, Mesdames et Messieurs les ministres Nicole Bouteau, Tea Frogier, Tearii Alpha, Jean-Christophe Bouissou et Luc Faatau

Le président : Merci. Je demande au secrétaire général de lire les procurations déposées.

PROCURATIONS

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, nous avons reçu la procuration de :

DE :	À :
Jeudi 26 octobre 2017	
M ^{me} Gilda Vaiho	M ^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami
M. Oscar, Manutahi Temaru	M. Antony Geros
M ^{me} Éliane Tevahitua	M ^{me} Chantal Flores-Tahiata
M ^{me} Valentina Cross	M ^{me} Justine Teura
M ^{me} Nicole Sanquer-Fareata	M ^{me} Béatrice Lucas
M ^{me} Teapehu Teahe	M ^{me} Juliette Matehau-Nuupure

M ^{me} Armelle Merceron	M. Jules Ienfa
M. Nuihau Laurey	M ^{me} Virginie Bruant
M ^{me} Emma Maraea	M. Charles Fong Loi
M ^{me} Lana Tetuanui	M. Félix Faatau
M. Philip Schyle	M ^{me} Dylma Aro
PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :	
M. Gaston Tong Sang	M. Rudolph Jordan
M. Richard Tuheiava	M. Victor Maamaatuaiahutapu
Lundi 30 octobre 2017	
M ^{me} Justine Teura	M ^{me} Éliane Tevahitua
M. Oscar, Manutahi Temaru	M. Antony Geros
M. Victor Maamaatuaiahutapu	M ^{me} Valentina Cross
M. Thomas Moutame	M ^{me} Yolande Viriamu
M ^{me} Emma Maraea	M ^{me} Patricia Amaru
M ^{me} Joëlle Frébault	M ^{me} Teura Tarahu-Atuahiva
M. Charles Fong Loi	M ^{me} Isabelle Sachet
M ^{me} Teura Iriti	M ^{me} Loïs Salmon-Amaru
M. Evans Haumani	M ^{me} Vaiata Perry-Friedman
M ^{me} Jeanine Tata	M. Jacques Raioha
M. Philip Schyle	M ^{me} Dylma Aro
M. Joseph Ah-Scha	M ^{me} Nicole Sanquer
M. Jacquie Graffe	M ^{me} Sylvana Puhetini
M. René Temeharo	M ^{me} Juliette Matehau-Nuupure

Le président : Merci. Chers collègues, nous avons appris avec regret le décès de notre collègue Maihi Teriitepaiatua, qui a été un des nôtres de 1991 à 1996, qui a été aussi président du SPC, président du CGF, maire-délégué de Teavaro-Moorea et président de Fenua Ma. Je voulais vous demander une minute de silence. Nous allons nous lever en mémoire de notre ami. Merci.

— Une minute de silence est observée en hommage à Monsieur Teriitepaiatua Maihi —

I) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président : Je demande au secrétaire général de donner lecture du projet d'ordre du jour.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, la conférence des présidents réunie lundi dernier vous propose l'ordre du jour suivant :

- I) *Approbation de l'ordre du jour ;*
- II) *Examen des rapports, des propositions et d'un projet de délibération ;*
- III) *Débat d'orientation budgétaire ;*
- IV) *Débat sur les observations définitives de la chambre territoriale des comptes ;*
- V) *Examen de la correspondance ;*
- VI) *Clôture de la séance.*

Le président : Merci. Chers collègues, à la demande du gouvernement et en commun accord avec les présidents de groupes, nous vous proposons de modifier l'ordre du jour. Nous allons démarrer par le rapport n° 9913 qui concerne le DOB.

Nous avons des contraintes à ce jour. En commun accord bien évidemment, nous allons suspendre à 10 h 30 nos travaux, pour reprendre lundi 30 à 13 h 30. Donc, il est proposé aux élus, c'est pour avoir la possibilité de se rendre sur Moorea-Maiao pour l'enterrement de Monsieur Maihi cet après midi et, par contrainte de transport, il y a simplement à 11 heures et 11 h 30 maximum, pour ce qui concerne le bateau. Donc nous allons suspendre à 10 h 30 et nous commençons par le DOB.

Oui, Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président du Pays, Madame et Messieurs les ministres, chers collègues *bonjour*.

Alors je veux bien accepter le principe, au nom des miens, de mon groupe, de cette suspension mais c'est uniquement parce que nous allons nous retrouver en carence de vice-président et de président de l'assemblée, parce que tout le monde ne va pas aller à ces obsèques. Nous avons déjà amené notre délégation et c'est la raison pour laquelle vous voyez qu'il y a très peu de gens chez nous, donc on a fait l'effort de nous organiser en vue de ces obsèques.

Mais là, c'est bien face à cette problématique d'absence de vice-président, pour nous permettre de prendre nos décisions, conformément au règlement intérieur et à l'organisation de l'institution, qu'on est un peu pris au dépourvu devant ce genre de situation, et on n'a pas d'autre solution que d'accepter.

Ce que je souhaiterais néanmoins, c'est au moins qu'on fasse passer, dans la foulée jusqu'à 10 heures et quelques, les rapports de la CTC qui ne mangent pas de pain parce qu'on ne nous demande pas de décision. On demande juste d'observer, de remarquer et, ensuite, on passe à la suite.

Par contre, tous les autres textes qui doivent passer et qui nécessitent une décision, comme notamment les deux délibérations de l'assemblée, on s'accorde effectivement à repousser ces textes-là pour notre prochaine réunion. *Merci*.

Le président : Merci. Y a-t-il d'autres observations ?... Les présidents de groupe ?... Pas d'autres observations.

Donc, nous prenons acte de la proposition mais nous n'avons pas le ministre de l'Énergie parmi nous et j'aurais bien voulu qu'il soit là justement pour ce dossier. Ce que je voulais donc vous proposer, c'est de commencer par le DOB et, en vu du timing, nous verrons d'ici 10 h 30, l'évolution. De ce fait, nous reviendrons par le rapport qui est préconisé, par le premier rapport, en deuxième partie éventuellement, Monsieur le président de l'assemblée, donc sur la proposition de délibération portant modification n° 3 du budget de notre assemblée.

Nous passons au vote. Qui est pour ?...

M. Antony Geros : Excusez-moi, je n'ai pas bien saisi la modification de l'ordre du jour. On fait passer le DOB, et on modifie comment la suite de l'ordre du jour ?

Le président : Ensuite on revient au rapport n°1 qui était prévu à l'ordre du jour. Il s'agit-là de la modification n° 3 du budget de notre assemblée, afin donc que...

M. Antony Geros : Moi, ce que j'avais proposé, c'est de laisser toutes les décisions, les actes et les documents qui nécessitent décision de l'assemblée à la prochaine séance. Sinon, on va bâcler notre travail. C'est pour cela que j'avais dit qu'il fallait prendre ensuite les rapports de la CTC qui ne nécessitent aucune décision de notre part, si ce n'est des observations et des remarques.

Le président : Y a-t-il d'autres observations ?... (*Réaction dans la salle.*) On verra au fur et à mesure des heures que nous allons passer sur le DOB. Éventuellement, ça ne mange pas de pain. On est

d'accord sur la proposition ? Nous commençons par le DOB, ensuite nous venons sur le rapport n° 9005. C'est cela, Monsieur Geros, éventuellement ? Et la suite, en fonction du *timing*.

Nous l'adoptons ?... À l'unanimité ?... À l'unanimité. *Merci*.

II) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE PRÉALABLE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2018

RAPPORT N° 9870/SG DU 11 OCTOBRE 2017 (Cf. annexe)

Le président : Conformément à l'article 144-1 de la loi organique datant du 27 février 2004 modifiée portant statut de la Polynésie française et à l'article 34-1 du RI, l'assemblée se réunit afin de débattre des orientations budgétaires 2018.

Pour ouvrir le débat, je demande au gouvernement de présenter les orientations budgétaires de 2018. Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : Merci, Monsieur le président de séance. Chers collègues, Monsieur le président de l'assemblée, chers amis représentants à l'assemblée de Polynésie française, recevez les salutations de notre Président et de l'ensemble du gouvernement en cette séance consacrée au débat d'orientation budgétaire. Merci donc de me donner la parole.

Pour cette présentation, j'essaierai d'être aussi synthétique que possible mais, néanmoins, la matière qui nous est proposée est particulièrement riche et il nous semble important de vous exposer, à la fois, l'esprit et les grandes lignes de ce que nous prévoyons de faire sur l'année 2018. Le débat d'orientation budgétaire est l'opportunité à la fois pour le gouvernement de présenter l'organisation générale du budget pour ce prochain exercice et ses principales lignes directrices, mais également l'opportunité pour vous, Mesdames et Messieurs les élus, de disposer d'une information complète sur les actions et les objectifs du gouvernement.

Les orientations du budget, que nous allons soumettre très prochainement à votre assemblée, engage l'action publique et, par là-même, la vie économique, sociale et culturelle de notre Pays pour la prochaine année.

Il convient donc de ne pas bâcler cet exercice.

Point sur la situation économique car, avant de débattre, il nous semble important de faire un point, certes rapide, sur la situation économique du Pays. Alors que la conférence économique qui réunit l'ensemble des forces vives du monde économique vient de s'achever, il nous semble important que nous puissions, tous ensemble, constater ce qui a été également constaté par les organismes chargés du suivi de l'économie de la Polynésie française — je veux parler de l'institut territorial de la statistique mais également de l'Institut d'Émission d'Outre-mer, organisme d'État qui ne peut être taxé de quelconque parti pris politique ou politicien — simplement de constater que la croissance économique et financière est de retour dans le pays.

L'exercice 2016 a présenté une progression de notre produit intérieur brut de 1,8 %, soit un niveau supérieur à la métropole — toutes proportions gardées bien entendu — mais c'est une croissance supérieure à la métropole et équivalente à ce qui a été constaté pour la zone euro.

L'activité développée sur cette année 2017 laisse présager un taux encore meilleur. Nos estimations nous amènent à penser que nous pourrions passer le cap des 2 % pour l'année 2017 — les chiffres à venir nous le diront — amorçant ainsi la mise en perspective d'une croissance apte à générer davantage de créations d'emplois durables. La confiance des entrepreneurs est au beau fixe, l'indicateur du climat des affaires s'établissant à 110,4 au second semestre 2017, niveau supérieur à sa

moyenne de longue période, et quand on parle de longue période, on parle de plus de 10 ans bien entendu.

Le secteur tertiaire maintenant, notamment une perception optimiste de son courant d'affaires.

Sur cette même période, nous assistons à une relative stabilité des prix avec un indice général des prix à la consommation stable, + 0,9 % sur les douze derniers mois, dont 0,7 % lié à l'augmentation du tarif du tabac. Donc en dehors de cette augmentation, l'indice des prix est particulièrement stable.

En matière d'emploi, la progression de l'indice de l'emploi salarié s'établit à +2 %, soit 1 200 emplois sur la période considérée. Les chefs d'entreprise déclarent avoir mené une politique de recrutement plus expansive et escomptent une hausse de leurs courants d'affaires et de leurs effectifs sur les mois à venir. Cette situation est confirmée par les données du Séfi, qui présentent une réduction du nombre de demandeurs d'emploi de 3,9 % sur le dernier trimestre et une augmentation des offres d'emploi de +17 % sur un an — +17 % d'offres d'emploi. En retranchant les 800 offres d'emploi exceptionnelles liées aux besoins de l'opération de recensement de l'ISPF, hors ces 800 recrutements par l'ISPF pour le recensement, nous sommes à +17 % d'offres d'emplois au Séfi sur un an, principalement dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration et du commerce.

Au sujet de l'exécution du budget 2017, vous l'avez constaté dans le Tome 1 du rapport, la situation des recettes du Pays est plutôt favorable, pour ne pas dire très favorable, avec une progression des recettes réelles de fonctionnement de 8,552 milliards F CFP, un rendement de 88,780 milliards F CFP contre 79,237 milliards à fin septembre 2016. 88 contre 79.

Les projections de recettes à fin d'année.

La projection de recettes à fin d'année atteint un niveau supérieur à l'exercice 2011, année à partir de laquelle les effets de la crise économique se sont traduits par une chute des recettes budgétaires du Pays.

L'augmentation des recettes est expliquée par une très bonne performance des recettes fiscales, sans avoir augmenté les impôts. C'est donc le gage d'une augmentation, d'un retour de la croissance économique, puisque l'on peut noter un chiffre de +12,49 % au 30 septembre 2017, par rapport au 30 septembre 2016. Là, c'est le gage évident d'une activité accrue des entreprises.

Vous constatez également que les dépenses du Pays s'inscrivent dans les limites de prévisions budgétaires avec certains postes en retrait, notamment les dépenses de personnel. Le gouvernement a en effet souhaité maintenir la maîtrise des dépenses de fonctionnement courant, optant pour une optimisation de l'allocation des moyens financiers ouverts à l'administration.

Des budgets d'intervention plutôt que des budgets de fonctionnement courant. Les dépenses en investissement connaissent en revanche une croissance par rapport à l'année dernière, notamment en matière d'engagement, et vont se traduire par l'injection de 3 à 4 milliards supplémentaires dans l'économie — je parle de 2017 — apportant, par la commande publique, un effort de la collectivité à l'activité économique générale.

Quels sont donc nos orientations budgétaires pour 2018 ? Sur ces bases — ce que je viens de vous énoncer — les orientations budgétaires pour l'exercice 2018 s'établissent en faveur de la poursuite de la politique de soutien confirmée à l'activité économique et à l'emploi.

En effet, la croissance de l'emploi reste la principale préoccupation de l'ensemble des acteurs publics de notre Pays, et cela doit être également la principale préoccupation des acteurs privés de notre Pays, comme nous leur en avons parlé, comme nous l'avons indiqué à ces opérateurs économiques pendant le cycle de conférences économiques que nous venons d'achever. En tout cas, le gouvernement entend continuer à promouvoir cette action en faveur de l'emploi au cours de son action en 2018. La situation

économique favorable retrouvée permet une projection globale de nos recettes de fonctionnement à hauteur de 3 % par rapport au budget de 2017. Ce taux, qui peut vous paraître faible, tient compte du maintien de notre politique en matière de stabilité fiscale, puisque nous n'augmentons pas les impôts l'année prochaine.

Le pacte de stabilité fiscale souhaité par le gouvernement et voté en fin 2016 est préservé pour une baisse graduelle de l'impôt sur les sociétés sur les cinq exercices. Les mesures fiscales projetées s'inscrivent dans une restitution progressive aux Polynésiens et aux entreprises des efforts demandés entre 2013 et 2015, des efforts nécessaires pour rétablir la situation des finances publiques. Ces mesures permettront de favoriser le développement de l'activité économique et de soutenir la création d'emplois. Elles apportent par ailleurs une meilleure équité, une simplification de la fiscalité. Elles participent également à la croissance de l'activité économique et à la compétitivité des entreprises. Toute mesure d'allègement fiscal sera donc en échange de créations d'emplois ou d'investissements.

Ce taux tient aussi compte de l'effort du Pays sur les recettes non fiscales, dont les projections ont été ramenées à la baisse de 13 % par rapport au BP 2017. Le gouvernement entend alléger progressivement sa politique de distribution de dividendes — même si le mouvement doit tout de même être perpétué — pour permettre au plan d'investissement conséquent, mis en œuvre par les principaux satellites de la Polynésie française, d'utiliser ses ressources dans le cadre de ces investissements. Cette augmentation projetée, par rapport au BP 2017, un volume de recettes de fonctionnement supplémentaires d'à peu près 4 milliards F CFP. Aussi, le bénéfice de la croissance ne pourrait être consacré à des dépenses autres que celles qui contribuent à la poursuite des efforts en faveur de l'emploi et de l'activité économique. En résumé, ce mieux-être fiscal ne sera pas consacré à recréer de l'administration supplémentaire mais sera injecté dans l'économie et en faveur de l'emploi.

Dans la poursuite de son action en soutien à la croissance économique et à l'emploi, notre gouvernement a ainsi fixé les grandes lignes du BP 2018 : stabilité des dépenses de personnel, stabilité des dépenses de fonctionnement courant, progression des dépenses d'intervention pour le soutien au développement économique mais aussi à la protection sociale généralisée, progression de l'autofinancement pour couvrir la demande de crédits en investissement, tout en réduisant le recours à l'emprunt en poursuivant la politique de désendettement du Pays.

Nous entendons, en effet, faire progresser nos crédits d'investissement, pour accroître encore le rôle moteur de la commande publique dans le cadre de notre économie, tout en réduisant notre empreinte.

La politique du gouvernement pour l'exercice 2018 poursuivra donc les efforts d'optimisation et de rationalisation de l'administration. Ainsi, les budgets de fonctionnement courant et de dépenses de personnel des services seront contenus dans les volumes du BP 2017.

Des moyens complémentaires apportés par la croissance seront portés, encore une fois, prioritairement au financement des actions en faveur de l'emploi, en soutien aux secteurs porteurs du développement d'activités et à la mise en œuvre des premières mesures de la réforme de la protection sociale généralisée. Nous en dirons plus dans le cadre du budget.

En matière d'investissement, le gouvernement entend maintenir la politique de désendettement, qui reste un objectif important du budget 2018, compte-tenu de notre capacité d'autofinancement retrouvée. Il ne s'agit pas d'endetter davantage les générations futures. Pour le budget 2018, nous projetons de dégager un niveau d'autofinancement supérieur à 2017 — 20 milliards à ce jour contre 19 en 2017 — pour permettre donc de couvrir ces besoins complémentaires en investissement et tenir notre niveau d'emprunt à un niveau similaire à celui de 2017. Les moyens en investissements seront relevés pour atteindre plus de 28 milliards de crédits de paiement nouveaux sur le BP 2018.

Les priorités 2018.

Les orientations budgétaires du Pays portent par ailleurs nos priorités, telles qu'elles sont précisées dans le Tome 2 du rapport, au titre du projet annuel de performance qui, je l'espère, a recueilli votre satisfaction au regard du besoin d'information des élus que vous êtes. Une lecture attentive a pu vous amener à constater que l'effort sur l'emploi nous permet de positionner, dès le BP 2018, 700 millions de crédits pour le dispositif de CVD, contre 300 au BP 2017.

L'enveloppe Séfi est reconduite à hauteur de 4 milliards F CFP. Cet effort du Pays, au travers de ces dispositifs d'emplois aidés, doit tendre à une meilleure employabilité et qualification des demandeurs d'emploi, des jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi. « L'employabilité », voilà le maître-mot de l'action qui sera menée, avec notre ministre en charge du travail et de la formation professionnelle notamment.

L'effort sur la croissance de l'activité économique est maintenu au travers des moyens consentis aux aides sectorielles. Notamment, les aides en matière économique seront reconduites sur l'ensemble des dispositifs en vigueur, conformément à ce qui avait été annoncé dans le cadre du plan d'action économique de relance porté par le gouvernement. Je veux parler des dispositifs ACPR, AEPE, véhicules propres etc.

Les aides sur les secteurs primaires, ouvertes lors du précédent collectif, sont poursuivies et dotées — j'ai envie de dire « amplifiées ». Ces aides aux porteurs de projet sont inscrites par archipel, pour permettre de dynamiser l'activité dans ces secteurs sur l'ensemble du territoire, et seront portées bien entendu par notre ministre en charge du secteur primaire.

Compte-tenu des besoins toujours importants, l'effort sur le logement et l'habitat bénéficiera d'une enveloppe supplémentaire et conséquente de crédits, pour permettre le lancement du plan « 3000 logements », présenté par notre ministre en charge du secteur, Monsieur Bouissou, et qui vise la livraison de 1000 logements par an à compter de l'année prochaine. En accompagnement, il sera proposé un accès simplifié à l'aide familiale au logement pour les familles locataires de l'OPH qui pourra être étendue, à terme, à un plus grand nombre de familles locataires dits « vulnérables ».

L'effort sur la protection sociale est confirmée par une augmentation des dotations aux régimes sociaux de 300 millions par rapport à 2017 servant le régime des salariés pour l'allocation complémentaire de retraite, à hauteur de 200 millions, et le régime des non-salariés pour les prestations familiales, à hauteur de 100 millions. Tous les autres efforts sont maintenus, notamment au titre du FELP pour le régime de solidarité, qui se verra doté d'une enveloppe de plus de 27 milliards — 27 milliards seront consacrés aux régimes de solidarité de Polynésie française.

Dans le secteur de la prévention, la mise en place d'un plan de prévention et de santé sera effective au travers d'un compte spécial dédié, « fonds de prévention sanitaire et social », que nous proposerons de créer dans le cadre du budget et dont nous estimons une recette prévisionnelle de l'ordre de 600 millions adossée à la mise en place de mesures fiscales à caractère comportemental, notamment sur les produits sucrés et salés et que nous avons évoquées déjà l'année dernière.

En matière foncière, l'axe de travail validé par le gouvernement, dans le cadre du dernier collectif budgétaire, sera poursuivi pour permettre de disposer de ressources foncières pour la réalisation de grands projets d'investissements publics et privés, et permettre la mise en œuvre des politiques publiques liées à l'agriculture, l'aménagement, la construction de logements et le secteur touristique. À ce titre, des chantiers seront ouverts sur le désenclavement des vallées et leur accessibilité foncière.

En matière d'investissement, les enveloppes ouvertes permettront de disposer du volume suffisant de crédits de paiement pour déployer les actions dans chaque secteur d'intervention pour la poursuite et la réalisation de nouveaux projets et programmes. L'estimation du volume global de crédits de paiement disponibles en début d'année 2018, dès le 1^{er} janvier, intégrant les projections de reports de crédits de paiement, s'élève à plus de 50 milliards F CFP à disposition de l'économie polynésienne. Ces moyens

permettront au Pays d'apporter, par la commande publique, encore davantage de contribution pour augmenter l'activité économique.

Enfin — et j'en finirai là, Monsieur le président — en matière de grands projets, le gouvernement est en mesure d'annoncer le lancement prochain et programmé pour 2018 des premiers aménagements du Village Tahitien, ainsi que le projet de réalisation d'une salle de conférences et de spectacles implantée sur cette zone. À cet effet, les créations, les opérations d'investissement vous seront proposées aussi, chers élus, dans le cadre du BP 2018, à hauteur de 4 milliards F CFP pour la réalisation des premiers aménagements du Village Tahitien et d'un milliard pour la salle de conférences et spectacles de Outumaoro Punaauia.

Telles sont les informations que le gouvernement souhaitait vous exposer, chers amis. Bien sûr, vous avez très certainement, au fil de vos lectures, trouvé davantage d'informations, notamment dans le Tome 2. Sachez en tout cas que ces deux tomes qui vous ont été remis sont, je l'espère une fois de plus, riche d'informations, contribuant à une présentation, en toute transparence, des actions et objectifs souhaités par le gouvernement et des budgets que nous sollicitons de notre assemblée pour les mettre en œuvre.

Merci de votre attention. (*Applaudissements dans la salle.*)

Le président : Merci, Monsieur le vice-président.

J'invite, maintenant, le rapporteur à présenter les observations de la commission des finances. Madame Bruant.

M^{me} Virginie Bruant : Merci. Bonjour, Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Monsieur le Président de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs de la presse, cher public, *bonjour*.

C'est le dernier budget que nous avons à examiner. Aussi, c'est avec une immense joie mais également avec tristesse que je vous le présente. Je ne vous le présenterai pas uniquement en tahitien, mais certainement que je le ferai avec une certaine tristesse. En plus de ce travail, je suis heureuse et fière des bons travaux qui ont été réalisés par le Président Édouard Fritch et ses ministres. Merci à vous. (Applaudissements dans la salle.)

Merci, Monsieur le vice-président pour ce panorama très complet de l'orientation budgétaire 2018.

La notion d'orientation budgétaire suppose le choix d'une ou plusieurs directions et la fixation d'un cap, lequel a été clairement défini pour nous depuis 2014.

Dans mon intervention, je voudrais mettre l'accent sur un point qui me tient particulièrement à cœur et qui est justement l'un des objectifs principaux du gouvernement et qui me semble fondamental : l'emploi.

Le constat d'une reprise de l'économie est général et indiscutable. Comme le disait, dimanche dernier, Christophe Plée, le président de la CPME, sur TNTV, « *l'emploi repart doucement* » et j'ajouterai : mais sûrement ! Il ajoutait que « *le gouvernement a développé un nombre incroyable d'aides à l'emploi* ». Je ne pense pas dans cette assemblée, de mémoire de représentante et même de citoyenne, qu'on puisse citer un responsable patronal qui ait ainsi qualifié dans les dix dernières années de tels efforts gouvernementaux.

En commission, j'ai même été très heureuse d'entendre notre amie Gilda déclarer : « *Je suis favorablement et agréablement surprise des résultats que le gouvernement nous apporte* ». Merci Gilda d'abonder dans le sens du gouvernement en reconnaissant les efforts et les résultats de celui-ci.

Je pense aussi que l'UPLD doit avoir le même avis puisque mon collègue Tony Geros n'a pas assisté à cette commission. J'en conclus donc que cela équivaut à une présomption de soutien à ces orientations budgétaires. Merci Tony. (*Rires dans la salle.*) Bon, O.K., l'absence ne vaut pas consentement, mais nous avons quand même constaté qu'aucune voix véritablement critique ne s'est élevée durant cette commission, ce qui me fait penser que les actions entamées vont clairement dans le bon sens. Pour autant, bien évidemment, rien n'est acquis et cette tendance doit être amplifiée et le gouvernement entend s'en donner les moyens.

De nombreux secteurs porteurs tels que le tourisme, le développement des ressources propres, le logement ou le numérique sont des gisements fabuleux qu'il faut absolument exploiter, aider et développer. Vous l'aurez compris, le cap est mis tous azimuts sur cette priorité absolue qu'est la croissance de l'emploi.

Avant de poursuivre, un mot quand même sur les mauvaises langues qui vont être tentées maintenant d'interpréter chacune de nos actions en mesure électoraliste. J'ai envie de dire : et alors, on fait quoi ! On arrête de travailler ? On met en *stand-by* toutes nos actions ? Eh bien, non ! On ne va pas s'arrêter de travailler sous prétexte qu'il y a des élections dans six mois, cela aurait des effets dévastateurs sur notre population. Je peux vous assurer que tout ce que nous avons entrepris, nous allons le poursuivre. Nous agissons en individus responsables. Nous nous sommes engagés. Nous nous sommes fixés des objectifs et nous y travaillerons jusqu'au dernier jour par devoir envers notre population, sachant que tout ce que nous présentons est déjà sur la table de travail depuis un moment et que nous restons toujours dans la continuité de nos travaux.

Ceci étant dit, revenons donc à cette priorité absolue qu'est la croissance de l'emploi parce que trouver sa place dans la société c'est d'abord avoir un emploi.

Vous me permettez de citer Mark Zuckerberg, le PDG de *Facebook* qui, cette année, disait : « *Pour que notre société continue d'aller de l'avant nous avons face à nous un défi générationnel. Il ne s'agit pas simplement de créer de nouveaux emplois, mais de redonner du sens.* » C'est aussi non seulement notre devoir d'œuvrer pour la croissance, notre responsabilité, pour ne pas dire notre obligation de développer l'emploi, mais avec en outre cette notion de donner du sens à notre action, en ne perdant jamais de vue qu'il y a dans ces sujets cette inévitable et fondamentale notion de dignité humaine.

Concernant donc notre objectif de relance pérenne de l'emploi, voici ce que nous pouvons mettre en exergue. Les plus facilement identifiables sont bien sûr les aides à l'emploi. Nous avons donc prévu, comme le stipulait notre vice-président, de poursuivre les contrats CAE en 2018 avec une enveloppe d'au moins 4 milliards pour commencer. En plus de sa dimension sociale, le CAE accompagne les jeunes dans des parcours qui leur permettent d'acquérir une expérience professionnelle indispensable pour accéder à un travail. Nous accentuerons aussi la place à la formation professionnelle à travers le dispositif du CAE PRO qui est destiné aux personnes sans emploi et ouvrant-droit à une indemnité en contrepartie d'une formation en alternance.

Nous pouvons parler aussi du CVD pour les personnes de moins de 30 ans sans expérience particulière justifiant d'un diplôme de Bac+2 au minimum et qui ouvre-droit à une indemnité de 170 à 220 000 F CFP par mois pour un temps plein en contrepartie d'un stage en organisme d'accueil. En 2016, ce sont 253 CVD qui ont été recrutés. En 2018, une enveloppe conséquente d'environ 700 millions sera proposée — et là, j'anticipe un peu le budget.

Nous soutiendrons l'embauche de longue durée par le biais de l'ACT, qui permet à l'employeur de se voir rembourser une partie de ces charges patronales, environ 36 000 F CFP par mois pour un temps plein, aide qui a déjà généré plus de 626 embauches.

Nous encourageons aussi l'embauche dans les entreprises individuelles par le biais de l'ACT PRIM, qui se traduit par une prise en charge totale des charges patronales, 46 000 F CFP par mois pour un temps plein, pour le premier CDI d'une société.

Toujours dans la catégorie ACT, nous avons aussi l'ACT PRO qui, lui, alterne la formation pratique en entreprise et la formation théorique dans un établissement dédié pour une aide à l'entreprise de 49 000 F CFP par mois pour un temps plein. En un an, l'ACT PRO a déjà soutenu une quarantaine d'embauches.

Et pour continuer dans les aides à l'emploi des plus importants, nous favoriserons également le dispositif ICRA qui a pour objectif d'aider l'insertion professionnelle d'un demandeur d'emploi en soutenant son projet de création ou de reprise d'entreprise grâce à des aides financières dont une aide de 90 000 F CFP par mois pendant deux ans et une aide au démarrage pouvant aller jusqu'à 450 000 F CFP. Ce dispositif a permis la création déjà de 73 entreprises et, en plus, a été assoupli et renforcé cette année.

J'aimerais également parler du logement social et des objectifs que notre ministre Jean-Christophe Bouissou s'est fixé, à savoir 1 000 logements par an et les moyens qui vont avec. Avec par exemple 4 milliards de CP prévus pour l'OPH, cela va indéniablement avoir pour conséquence l'embauche de travailleurs. Oui, 1 000 logements par an ne vont clairement pas se réaliser grâce à l'opération du Saint-Esprit. Nous pouvons donc espérer de nombreuses nouvelles embauches dans le secteur du bâtiment, mais aussi dans tous les secteurs dérivés du bâtiment. Et c'est tant mieux !

Et pour faire une petite parenthèse historique, savez-vous que c'est un modeste maçon originaire de la Creuse, Martin Nadeau, devenu député, et donc élu du peuple, qui avait annoncé en 1850 à la Chambre des députés cette fameuse phrase que vous connaissez tous et à laquelle je m'associe : « *Quand le bâtiment va, tout va* ».

Concernant la relance économique, là encore, tout est fait pour créer de l'emploi. D'importantes aides aux entreprises sont prévues, à travers notamment : le dispositif de l'AEPE (aide plafonnée à 3 millions, 50 % des travaux) ; l'ACPR (aide plafonnée à 5 millions, 50 % des travaux). Ces deux dispositifs ont déjà généré plus d'un milliard d'investissements nouveaux en 2017 pour 430 millions d'aides. Ce n'est pas anodin. Un milliard d'investissements nouveaux, c'est forcément de la création d'emploi. Ces dispositifs seront bien évidemment poursuivis en 2018.

Nous venons aussi d'améliorer l'AIM, qui est une aide destinée à soutenir les ménages les plus modestes pour acquérir un terrain ou une maison neuve, en doublant le plafond d'aide de 2 à 4 millions. Nous l'avons également étendu aux travaux d'aménagement, d'extension ou de rénovation sans conditions de revenus puisque le but, ici, est de soutenir le secteur du bâtiment du second œuvre. Ce sont là nos petites entreprises et artisans qui devraient bénéficier *in fine* de ce dispositif. Et une fois encore, là aussi, créer de l'emploi. Sur ce dispositif, l'opposition a cru bon de nous reprocher de favoriser les plus aisés, les plus riches. Il faudrait juste qu'on nous explique cette notion de richesse on ne peut plus suggestive. À partir de quand on est riche en Polynésie ? Un salarié au Smig est-il plus riche qu'un chômeur ? On l'aura compris, c'est n'importe quoi ! Mais il faut bien trouver des critiques, surtout quand on est dans l'opposition, quitte à recourir souvent voire même trop souvent à la mauvaise foi et surtout quand il s'agit d'un thème s'inscrivant au cœur de l'intérêt général. La réalité sur ce dispositif que défend notre gouvernement c'est que nous nous adressons à tous les Polynésiens, sans je ne sais quelle distinction arbitraire de classe social ou de niveau. Si des Polynésiens riches bénéficient de l'AIM, cela profitera surtout et avant tout à des petites entreprises ou des artisans qui verront leur carnet de commandes se remplir.

Une autre des priorités de 2018 de notre majorité est le développement des ressources propres. Notre ministre Tearii Alpha souhaite clairement accompagner les porteurs de projet de cette filière. Citons, par exemple, un investissement de 200 millions pour le développement de la filière *de l'arbre à pain* et quasiment un milliard d'aide en faveur de l'agriculture et l'agrotransformation. C'est une grande

première ! Jamais autant de moyens n'ont été mis sur cette seule filière. Cela ne fait que confirmer la réelle volonté et l'ambition de notre ministre de développer coûte que coûte nos ressources propres via le soutien de l'initiative privée et donc de la création de nouveaux emplois.

Allez, là aussi je me permets une citation puisque je sens que vous y prenez goût. Toujours dans l'esprit de donner du travail à nos agriculteurs, perliculteurs, pêcheurs, éleveurs, et donc de permettre à eux et leur famille de vivre dignement et avoir de quoi se nourrir, on peut repenser — ça vient de loin — à cette phrase du XVI^e siècle du Roi Henri IV qui disait : « *Je veux que chaque laboureur de mon royaume puisse mettre une poule au pot le dimanche.* » Vous remplacez la « *poule au pot* » par le *repas tahitien*, et la phrase garde toute son actualité.

Le tourisme quant à lui est un véritable poumon de notre économie. Les perspectives en ce domaine sont prometteuses et les orientations budgétaires trop nombreuses pour que je vous les cite toutes.

Mais de grands chantiers sont entamés dans des proportions réalistes tel que le projet du village tahitien, actuellement au stade avancé des études d'urbanisme et d'architecture, redimensionné dans des proportions beaucoup plus réalisables et dont les premiers appels d'offres sortiront avant la fin de cette année. Avec ce projet plus raisonnable, validé ce lundi en Copil, mais néanmoins ambitieux, nous toucherons là évidemment encore des créations de postes dans le bâtiment, le génie-civil, la restauration, les prestations de service, l'hôtellerie, et j'en passe.

L'écrivain anglais Gilbert Keith Chesterton disait au début du XX^e siècle : « *le voyageur voit ce qu'il voit, le touriste voit ce qu'il est venu voir.* » Eh bien, donnons à nos milliers..., que dis-je, à nos dizaines de milliers de futurs touristes non seulement l'expression naturelle du mythe polynésien en leur faisant découvrir la richesse de notre culture et la beauté de nos paysages, et pour reprendre un slogan local : « *le tourisme c'est l'affaire de tous* »...

Je voudrais sortir de mon thème emploi quelques secondes pour parler de la solidarité. La solidarité c'est la juste répartition des richesses entre les habitants d'un même pays. Nous ne pouvons répartir ce que nous avons. Il y a cinq ans, rappelez-vous, les caisses du Pays étaient vides. Nous avons même été obligés de demander à l'État une avance de trésorerie. Force est de constater que, cinq ans après, nous avons plus qu'améliorer la situation. Rappelez-vous à l'étude des comptes administratifs du Pays que nous avons étudiés en juin dernier, à fin 2016 c'était plus de 6,7 milliards de F CFP de résultats excédentaires. Et je pense que l'année 2017 sera également une bonne année. Créer de la richesse nous permettra donc de faire évoluer plus sereinement notre système de solidarité.

Toute cette liste n'est heureusement pas exhaustive. Je pourrais également vous parler du volet culturel du DOB, développer la question de la formation professionnelle qui est une autre priorité, du développement accru et indispensable du numérique, mais je vous renvoie au détail contenu dans le tome II du rapport que vous avez bien évidemment tous lu et qui est très bien fait. Je remercie d'ailleurs tous les techniciens et les ministères qui ont travaillé sur ce document.

La présentation qui précède nous montre à quel point aucun secteur n'a été oublié. Je pourrais vous détailler chacun d'entre eux, mais je pense que je n'aurai pas assez d'une journée d'intervention. Le gouvernement travaille, les résultats sont là et il y a encore beaucoup à faire.

Les choix et les priorités retenus par le gouvernement sont confortés par les indicateurs de bonne santé de l'économie. Un PIB de 1,8 % en 2016, un chiffre d'affaires des entreprises de +6 % au premier semestre 2017, des recettes fiscales en augmentation de 7 %, et j'en passe.

L'an passé, l'opposition nous avait reproché d'oublier dans nos orientations budgétaires les Polynésiens les plus démunis, ce qui était une interprétation teintée de mauvaise foi que l'on ne pourra pas nous objecter cette année, l'accent étant mis sur le social dans beaucoup de projets qui viennent d'être énoncés. L'orientation budgétaire, cette année, prévoit un très bon équilibre entre des mesures fiscales favorables aux entreprises et des mesures sociales pour se loger ou accéder à l'emploi.

Je vais m'arrêter là car il est grand temps de la démo et des intentions de continuer notre action.

Vous l'aurez compris, ces orientations budgétaires 2018 mettent donc l'accent sur l'emploi et la croissance. Elles s'inscrivent dans la poursuite d'une politique qui porte ses fruits et qui vise de manière ambitieuse mais réaliste à renforcer le développement économique de notre pays, qui permettra de créer les richesses suffisantes pour une solidarité plus juste.

Merci beaucoup.

Le président : *Merci, Madame Bruant. (Applaudissements dans la salle.)*

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparti comme suit : le groupe Rassemblement pour une majorité autonomiste dispose de 34 minutes, le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA de 13 minutes, le groupe UPLD de 10 minutes, le non-inscrit de 3 minutes.

J'appelle l'intervenant du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA à prendre la parole. Madame Iriti.

M^{me} Teura Iriti : *Merci, Monsieur le président. Bonjour. Monsieur le Président du Pays, Monsieur le vice-président, chers ministres, bonjour. À tous, sans oublier les artisans à l'étranger, bonjour.*

Soyons sans tabous ! C'est dans l'air du temps, il me semble.

Le Débat d'orientation budgétaire pour cette année 2018 est tout sauf un acte habituel de gestion, et notre population en est pleinement consciente.

Aussi, ne disposant que très peu de temps, vous me permettez, Monsieur le président, d'aller droit au but et de parler de politique et plus précisément d'orientations politiques.

Depuis fin 2014, et à l'instar du Coucou, cet oiseau bien connu qui va squatter le nid de l'autre pour pondre son œuf, vous avez, avec un certain talent, il faut le reconnaître, parasité tant que faire se peut le nid politique du TAHOERA'A HUIRAATIRA, le programme politique du TAHOERA'A HUIRAATIRA et détourné de leurs engagements nombreux de ses élus auxquels les Polynésiens avaient pourtant fait confiance. Si pour Aristote « *L'homme est un animal politique* », reste néanmoins à savoir quel animal est finalement le plus dangereux : le vieux lion ou le coucou ?

Quoi qu'il en soit, votre tentative d'O.P.A. politique, système qui consiste à dévorer son concurrent jusque dans les initiales de votre parti (TH), a été couronnée d'un certain succès. Je le reconnais, même si je le déplore vivement. Le TAPURA a parfois gagné, mais pas la Polynésie. L'opportunisme de certains a parfois gagné, mais pas les Polynésiens. Et comme le dit si bien cette devise parasitaire : Coucou un jour, coucou toujours.

En effet, la présentation du paysage économique de notre pays aujourd'hui par notre vice-président en commission ou à travers les médias a un air de « *repeat* », de « déjà entendu », sans véritable enthousiasme. Et pour preuve, il ne fait que reprendre la trajectoire des mesures mises en place par le gouvernement Flosse dès son retour aux commandes du pays en 2013, un wagon de mesures tendant à assainir les comptes publics, dégager de l'autofinancement, pratiquer une pause fiscale, redonner de la capacité d'investissement, le retour de l'État au financement du RSPF.

C'est dire si la situation était difficile quand nous sommes revenus aux manettes du Pays en 2013. Ainsi, il a réellement fallu, pour assainir les comptes, accroître les amortissements, limiter le recours à l'emprunt, inscrire des crédits pour admettre en non-valeurs des côtes irrécouvrables et renforcer l'autofinancement.

Le FIGD, Fonds d'investissement pour la garantie de la dette a même été créé pour garantir le service de la dette et envoyer un signal fort aux bailleurs de fonds et à l'agence de notation pour retrouver les niveaux financiers d'investissements propices au redémarrage de la machine économique et à la création d'emplois durables. Parallèlement, le FELP, Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté a permis de faire face à l'urgence sociale.

Nous aurons tous compris que le gouvernement Fritch ne fait que s'inscrire dans cette trajectoire d'assainissement des finances publiques du pays déjà toute tracée. Allez, chers amis, ayons un peu plus d'humilité et rendons à César ce qui est à César !

Mais, avouons-le, le programme du TAHOERA'A HUIRAATIRA en 2013, pourtant très bien écrit par notre vice-président de l'époque, est exécuté au ralenti et sans effort particulier. En attendant, le coucou s'amuse, si ce n'est la croisière s'amuse. « Souriez, nous sommes filmés ! ».

Il nous aura fallu 5 années, le temps d'un mandat, pour assainir les comptes du Pays. Les prémices des grands projets annoncés ensemble n'ont pas encore vu le jour ! Le Mahana beach, par exemple qui en 2013, rappelons-nous, avait permis de faire élire 38 représentants TAHOERA'A HUIRAATIRA à l'assemblée de la Polynésie française.

Alors oui, plus qu'un frémissement, Monsieur le vice-président, plus qu'une embellie économique, ces grands chantiers auraient véritablement permis de donner du travail et aux acteurs économiques et aux nombreuses personnes à la recherche d'un emploi.

Malgré une série d'annonces tonitruantes faites ces derniers mois par l'actuel gouvernement, certaines semblent avoir déjà disparu des radars. Exit les accords de l'Élysée ! Exit le plan massif d'investissement de 60 milliards annoncé sur 2017, 2018, 2019 ! Exit les grands projets ! Et par conséquent, exit la création des contrats à durée indéterminée (CDI) !

Pour couronner le tout, alors que l'on pourrait compter sur l'investissement public massif et rapide grâce à l'embellie budgétaire prévue en 2018, le vice-président actuel nous informe en commission après que l'on ait souligné l'écart important entre le volume d'engagements et le volume effectif de liquidations, que le Pays peine à lancer les investissements du fait des retards de paiement de la participation de l'État aux investissements cofinancés. L'État a bon dos !

Que de temps perdu, mais il est vrai que le copier-coller n'est pas toujours facile à réaliser.

De plus, alors que le gouvernement se targue de clamer haut et fort qu'il y a une croissance de 1,8 % de notre PIB, il oublie de déclarer que les inégalités, elles aussi, continuent à se creuser de plus belle ; les riches deviennent de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres.

L'ISPF a publié récemment l'enquête sur les dépenses des ménages en Polynésie française et révèle que plus de la moitié de la population vit sous le « seuil de pauvreté métropolitain » fixé à 115 000 F CFP par mois. En métropole, 16 % de la population vit en dessous de ce seuil.

Et oui, la réalité nous rattrape, quoi qu'on dise, cette triste réalité que refuse encore de voir certains. *Wait and see* ? Sûrement pas ! D'autant que l'époque de la confrontation politique Autonomie/ Indépendance est révolue. Un nouveau combat doit impérativement nous rassembler : celui des inégalités et de la pauvreté. C'est uniquement lorsqu'on apprendra à s'oublier soi-même et à vivre pour les autres que l'on trouvera la paix et le bonheur authentique.

À l'aube du XXI^e siècle, c'est le développement des Polynésiens qui nous importe. La société polynésienne est une grande famille et le TAHOERA'A HUIRAATIRA ne laissera aucun Polynésien de côté.

Pour ce faire, nous devons impérativement passer par une refondation de nos systèmes de protection et d'éducation, la réalisation de grands projets d'investissements positifs et la décentralisation effective des pouvoirs et des moyens à une échelle territoriale pertinente :

- La refondation de notre système de protection sociale généralisée de manière juste et harmonieuse, en garantissant à toutes les personnes de notre société qui sont en situation de fragilité un soutien inconditionnel et fraternel ;
- Ainsi que la refondation de notre système éducatif pour se donner réellement une chance de réduire massivement et durablement les inégalités au sein de notre société, car ce sont ces inégalités qui gangrènent notre société et l'empêchent également de s'inscrire dans une démarche significative et durable d'innovation ;
- La réalisation de grands projets d'investissements positifs, comme celui du Mahana beach, projet ambitieux et nécessaire qui, comme le TAHOERA'A HUIRAATIRA, n'en déplaise à notre vice-président, n'est pas mort lui non plus. Des grands projets qui devront impérativement avoir des retombées sociétales positives en réconciliant enfin l'écologie et l'économie, en répondant à la fois aux besoins actuels de notre population tout en permettant d'améliorer durablement l'avenir de nos enfants ;
- La décentralisation effective des pouvoirs et des moyens à l'échelle territoriale la plus pertinente pour plus de réalisme et d'efficacité. La concertation à la Présidence sur Papeete c'est bien ! La capacité réelle à agir sur le terrain de manière émancipée, c'est mieux ! Les acteurs de terrain, en particulier nos *maires*, sont responsables et il est grand temps de leur donner les moyens de leurs légitimes ambitions.

Le TAHOERA'A HUIRAATIRA est au service du peuple. Ses priorités sont clairement orientées vers le développement de notre société et sa détermination politique est plus forte que jamais. N'en déplaise à certains, le *le plantain de montagne* est toujours là et sa volonté politique est intacte tout comme son amour des Polynésiens.

Toujours dans l'air du temps, pour conforter cette expression « *Nana (NDT, Au revoir) chômage, 'ia ora na (NDT, bonjour) travail !* », nous devons agir maintenant pour demain.

. Comment pouvez-vous être fier d'un travail qui a été préparé par quelqu'un d'autre ! Il faut rendre à César ce qui appartient à César — justement, c'était le verset de dimanche dernier —, en disant merci au TAHOERA'A HUIRAATIRA. La situation est toujours difficile... Le souci, c'est que vous récoltez ce qui a été semé sans pour autant redistribuer équitablement les fruits de la récolte, les pauvres restant toujours pauvres et les riches toujours riches. Oui, le duel politique autonomie/indépendance est révolu. Aujourd'hui, face au drame auquel est confronté la majorité de notre population, l'ISPF nous confirme qu'il n'existe qu'un combat commun à mener, celui de la lutte contre la pauvreté. Et cela a été, et reste encore aujourd'hui, l'objectif du TAHOERA'A HUIRAATIRA. Je vous demande de mettre de côté l'intérêt personnel de chacun. Pour mettre en avant la population, le politicien doit se mettre en retrait pour la servir entièrement.

Et je vous remercie.

Le président : J'invite l'intervenant du groupe UPLD à prendre la parole. Chantal.

M^{me} Chantal Flores-Tahiata : *Monsieur le Président du Pays, les ministres, Monsieur le président de l'assemblée, à tous, bonjour.*

Avant de vous exposer dans la langue de Molière notre position, je tiens à féliciter ma collègue Virginie d'avoir fait l'effort de nous lire une petite partie en tahitien. Ceci dit, je ne suis pas d'accord

avec elle lorsqu'elle dit que « Quand le bâtiment va, tout va ! », parce que les Polynésiens ne mangent pas de ciment, ni de gravier.

Contrairement aux années passées, nos observations et commentaires sur le rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2018 seront aussi brèves que ne le fût la réunion de la commission de l'économie qui s'est tenue à cet effet, la semaine dernière — *Monsieur le Président, il y a trop de bruit de votre côté ! (Réactions dans la salle.)*

La première raison, est la principale, découle du fait — on décompte mon temps parce qu'il parle trop ! — que nous arrivons au terme du mandat et que l'heure est plus à l'analyse rétrospective des actions menées qu'à celles des perspectives d'orientations futures.

La deuxième est liée à la proximité des échéances électorales futures qui nous confinent, d'emblée, dans un espace de visibilité budgétaire exceptionnellement restreint. Ainsi, l'embellie générale constatée en matière de conjoncture internationale largement influencée par celle des trois grandes puissances que représentent la Chine, les États-Unis et l'Europe a généré au plan local, les répercussions bénéfiques sans lesquelles l'atonie constatée depuis la crise 2008, aurait continué à dépendre sur le climat des affaires comme le souligne d'ailleurs de nombreux experts en décryptage économique.

Nous ne rentrerons donc pas dans les détails de l'analyse macroéconomique susceptible de mettre en exergue cette tendance qui a été largement commentée, de part et d'autre, lors de la conférence économique qui s'est tenue mardi dernier.

Mais, je me permettrai néanmoins de faire remarquer que si, effectivement, les indicateurs économiques placent la conjoncture locale des entreprises, tous secteurs confondus, tels que le commerce industrie et services dans une trajectoire de croissance, il n'en demeure pas moins que l'emploi reste le parent pauvre de cette croissance.

C'est donc tout naturellement que celui-ci continuera à constituer la principale préoccupation de l'ensemble des acteurs publics et alimenté les programmes politiques de la future mandature toutes proportions gardées bien évidemment.

Il reste entendu que les moyens d'actions déployés par le gouvernement continuera à assumer son rôle d'amortisseur social au-delà du mandat et que, très certainement, la prochaine équipe restera, à peu de chose près, dans la même configuration, toute idéologie confondue.

Enfin, nous avons bien pris note au détour des conclusions des interventions faites lors de la rencontre avec le patronat et les socio-pro de mardi dernier, que le gouvernement entend parallèlement déployer toute une stratégie d'incitations à l'investissement des ménages afin de provoquer la mobilisation de leur épargne, mais de plus, il ne nous aura pas échappé la poursuite de la politique de déploiement de l'arsenal d'aides financières et d'allègement fiscal destiné à stimuler l'activité économique que nous nous abstenons, bien entendu, de rapprocher des prochaines échéances électorales, si tant, est que la tentation est grande de s'en abstenir.

Nous n'en dirons pas plus puisque, pour le reste, nous observons que nous resterons dans une perspective de construction budgétaire classique s'inscrivant dans la poursuite du financement des actions du mandat avec, pour pierre angulaire, les travaux d'assainissement et de reversement des finances publiques dont le chantier touche à sa fin, ce qui nous permet de nous en réjouir avec, cependant, un bémol qui intéresse notamment, le non aboutissement du pilotage des deux grandes réformes de ce mandat que nous n'évoquerons plus puisqu'à l'aune du renouvellement de notre assemblée, la nouvelle équipe ne pourra s'en dérober comme cela était le cas durant ce mandat.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, voici nos remarques sur ce dernier débat budgétaire de l'année qui confine la position prise par notre groupe sur le débat organisé au titre des orientations

budgétaires de l'exercice précédent que nous résumerons par le titre du dernier film satirique de Dany Boon « Rien à déclarer, circulez y'a rien à voir ».

Et pour clore, je voudrais, juste une boutade : s'agissant du coucou, en Laponie, il s'agit d'un oiseau qui ne construit pas de nid et n'élève pas ses petits. J'espère que ma collègue du TAHO'ERA'A n'en espérait pas tant.

Je vous remercie..

Le président : Merci.

J'invite la représentante, Gilda Vaiho, à intervenir. Merci.

M^{me} Gilda Vaiho : Merci, Monsieur le président, *bonjour*. Monsieur le Président de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, Monsieur le président de l'assemblée, Mesdames, Messieurs les représentants, chers représentants de la presse, cher public, chers internautes, *bonjour*.

Notre assemblée doit, aujourd'hui, débattre des orientations budgétaires proposées par notre gouvernement au préalable au vote du budget primitif pour l'exercice 2018.

Permettez-moi, tout d'abord, de féliciter, Monsieur le Président, Édouard Fritch, Monsieur le vice-président Teva Rohfritsch, Mesdames et Messieurs les ministres, leurs équipes et l'ensemble de notre administration pour ces éléments hautement positifs et encourageants qui sont soumis à notre discussion.

En effet, les comptes du Pays présentent une situation économique de croissance et d'équilibre budgétaire qui se consolide véritablement. Ce sont les signes de résultats qu'il convient de féliciter, et surtout, de soutenir et d'accompagner. Il en va du bien-être de nos familles et de nos entreprises qui réclament de nous, chers élus, la stabilité et l'efficacité de nos institutions.

Je nous souhaite de réussir.

Au-delà de la discussion sur le budget de l'année à venir, ce sont les cinq prochaines années et le mandat renouvelé de notre assemblée que nous avons tous à l'esprit. Qui d'entre nous, sera encore là, en 2018, aux sorties des élections territoriales pour continuer de porter la mission de représenter et de servir notre population ?

Je suis convaincue que ces élections confirmeront la stabilité institutionnelle actuelle, car c'est cette stabilité qui nous permettra de porter notre développement à une dimension supérieure. Je fais mienne la volonté du Président de la République, Emmanuel Macron, de transformer en profondeur la France pour retrouver le destin qui est le sien. Toute la France y compris celle des outre-mers, celle du Pacifique que nous incarnons avec la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna, ce vaste Pacifique, continent invisible dont nous sommes qu'aux prémices du potentiel de développement des relations et des échanges. Les enjeux du 21^e siècle pour notre pays sont définitivement ceux qui le donnent du sens à notre action.

Je pense aux familles vivant sous le seuil de pauvreté par la mise en valeur du potentiel humain de la diversité des identités, du respect des valeurs de chacun et de la considération des relations sociales de confiance et de partage.

Je pense également aux entreprises, aux chefs d'entreprise en leur proposant la vision d'un progrès économique où les freins réglementaires obsolètes laissent place à la créativité, où le gagnant-gagnant l'emporte sur l'opportunisme, où les investissements permettent le développement équilibré de nos secteurs productifs permettant le plein essor et le plein emploi.

Mais également, je pense aux communes en leur proposant des villes intelligentes et des communes qui sont fières de leur développement intégrant une politique environnementale cadrée par la régulation des outils de planification et d'urbanisme constituant le premier pas pour la lutte contre le réchauffement climatique.

Le vivre-ensemble, enfin, le vivre-ensemble grâce à la promotion d'une égalité réelle des chances et une lutte vigoureuse contre toutes les précarités par l'éducation, par la culture et par la solidarité. Parce que les Polynésiens méritent le bonheur. Ils exigent de nous, le meilleur.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci.

Sans plus tarder, mes chers collègues, j'invite le gouvernement à prendre la parole, afin de répondre aux interventions des orateurs.

Monsieur le Président.

M. Édouard Fritch : Merci, Monsieur le président. Bonjour tout le monde, les élus, la presse, le public.

Je suis heureux, ce matin, Monsieur le président, que des femmes qui ont parlé. La présence de la femme dans cette assemblée est non seulement prédominante mais, une présence éclairée pour le gouvernement, sauf, sauf, sauf, sauf, pour l'histoire du « coucou ». Là, j'ai un petit problème, j'ai un petit problème.

Je voudrais remercier ma compatriote des Australes, Madame Tahiatia, de rappeler que le coucou... donne à manger à ses petits ou renie ses petits ? (*Réaction de Madame Chantal Flores-Tahiatia.*) Ah, il n'élève pas ses petits ! Alors, ce n'est pas le bon coucou alors ! (*Rires dans la salle.*) Je suis désolé parce que, quand même, j'élève mes petits, je reconnais, et puis, voilà... Aujourd'hui encore, je m'occupe de mes petits. Mais, au moins, moi, je ne suis pas SDF, j'ai un nid. Il y en a un qui n'a pas de nid. Et je suis fier d'être un coucou, parce que lorsque vous appelez tous ceux que vous aimez « mon coucou, mon chéri », eh bien, je suis votre coucou.

TAHOERA'A, je voudrais vous dire que, malgré tout, le programme que nous appliquons, aujourd'hui, n'est pas le programme du TAHOERA'A. Je crois que c'est le programme de tous les élus de cette assemblée.

Nous souhaitons tous le bien de notre peuple. Nous soyons tous que le bonheur soit en Polynésie française. Nous soyons tous que tout le monde ait à manger, que tout le monde ait un logement. Même le TAVINI HUIRAATIRA, je pense que c'est, la seule différence, qu'ils veulent l'indépendance. Pas nous.

Donc, nos objectifs sont des objectifs communs, Monsieur le président, et je crois que c'est la raison pour laquelle nous sommes tous là.

Des élections effectivement vont arriver rapidement maintenant. La grande question, c'est : est-ce qu'il faut arrêter la machine ou est-ce qu'il faut continuer ? Nous avons fait l'option de continuer. Ce budget 2018 va être la continuité du budget 2017. Nous essaierons et nous tenterons de prendre nos responsabilités. Nous ferons des annonces effectivement pour la protection sociale généralisée qui est la principale préoccupation, aujourd'hui, puisqu'elle fournit aux plus faibles d'entre nous des moyens, malgré tout, d'être encore là.

La pauvreté, c'est aussi notre lutte. Je suis désolé, Madame Iriti, vous nous reprochez beaucoup de choses pour cette pauvreté. Mais, je voudrais simplement vous rappeler que c'est nous tous qui avons créé ces pauvres. Le TAHOERA'A, nous, nous étions au TAHOERA'A pendant 40 ans, était au

pouvoir. Aujourd'hui, on voit les dégâts, effectivement. Nous avons creusé un tel écart entre ceux qui vivent bien et ceux qui souffrent aujourd'hui, qu'il faut qu'on trouve ensemble les moyens. C'est ce que nous faisons. Nous avons consulté les familles. Nous essayons de trouver les moyens financiers pour le faire. On vient de vous dire ce que nous gagnerons, aujourd'hui, sera essentiellement investi pour lutter contre la pauvreté, pour que la création d'emploi soit une réalité dans ce pays.

Vous renierez tout. Je ne suis pas étonné, bien sûr, puisque ce n'est pas le TAHOERA'A. Tout ce qui n'est pas TAHOERA'A n'est pas bon. On le sait. On vient de chez vous. Mais, voyez-vous, je voudrais remercier Gilda. Dès qu'elle a quitté le TAHOERA'A, elle est devenue vachement sympathique. (*Rires dans la salle.*) Mais d'une intelligence brillante, brillante ! Voilà. Donc, réfléchissez-y parce que je suis sûr que vous pensez comme Gilda parce que, quand elle était chez vous, elle pensait comme vous. Donc, faites un effort ! Et je pense que les choses iront mieux, car nous avons effectivement besoin de regrouper toutes nos forces, toutes nos énergies.

La bataille qui se présente à nous n'est pas une bataille institutionnelle, c'est une bataille sociale. Nous devons mettre au centre de nos préoccupations, l'homme, l'enfant et la famille. Et c'est ce que je voulais vous laisser comme message.

Et je pense que vous êtes bien placé pour comprendre ce que je vous dis, pas en tant que TAHOERA'A HUIRAATIRA, mais en tant que femme. Voilà.

Monsieur le président, je vous remercie de me laisser la parole. Je sais que le bateau va partir très bientôt. Et nous nous joignons, le gouvernement se joint à vous qui allez assister aux obsèques de Monsieur Maihi Tepaiatua, toute notre sympathie, pour cet homme qui a servi aussi ce pays et qui a beaucoup fait au niveau de nos communes.

À bientôt. (*Applaudissements dans la salle.*)

Le président : Merci, Monsieur le Président.

Donc, le débat est clos.

Comme convenu, nous suspendons la séance et nous allons la reprendre, lundi à 13 h 30.

Merci.

oOo

Suspendue le jeudi 26 octobre 2017 à 10 heures 37 minutes,
la séance est reprise le lundi 30 octobre 2017 à 13 heures 30 minutes.

oOo

PRÉSIDENCE de Monsieur René Temeharo,
premier vice-président de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

M.	Ah-Scha	Joseph	absent
M ^{me}	Amaru	Patricia	présente
M ^{me}	Aro	Dylma	présente
M ^{me}	Bruant	Virginie	présente
M.	Buillard	Michel	arrivé en cours de séance
M ^{me}	Cross	Valentina	arrivée en cours de séance
M.	Drollet	Jacqui	présent
M.	Faatau	Félix	présent
M.	Flohr	Henri	présent
M ^{me}	Flores-Tahiata	Chantal	présente
M.	Fong Loi	Charles	absent
M ^{me}	Frebault	Joelle	absente
M ^{me}	Galenon	Chantal, Minarii	arrivée en cours de séance
M.	Geros	Antony	présent
M.	Graffe	Jacquie	absent
M.	Haumani	Evans	absent
M.	Ienfa	Jules	présent
M ^{me}	Iriti	Teura	absente
M.	Jordan	Rudolph	présent
M.	Laurey	Nuihau	absent
M.	Leboucher	Michel	arrivé en cours de séance
M ^{me}	Lucas	Béatrice	présente
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	absent
M ^{me}	Manutahi Levy-Agami	Sandra	arrivée en cours de séance
M ^{me}	Maraea	Emma	absente
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	présente
M ^{me}	Merceron	Armelle	présente
M.	Moutame	Thomas	absent
M.	Perez	Antonio	présent
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	présente
M ^{me}	Puhetini	Sylvana	présente
M.	Raioha	Jacques	présent
M ^{me}	Richeton	Monique	présente
M.	Riveta	Frédéric	arrivé en cours de séance
M ^{me}	Sachet	Isabelle	présente
M ^{me}	Salmon-Amaru	Loïs	présente
M ^{me}	Sanquer-Fareata	Nicole	présente
M.	Schyle	Philip	arrivé en cours de séance
M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	présente
M ^{me}	Tata	Jeanine	absente

M ^{me}	Teahe	Teapehu	présente
M.	Temaru	Oscar, Manutahi	absent
M.	Temauri	Jean	présent
M.	Temeharo	René	présent
M.	Teriitahi	Moehau	présent
M ^{me}	Tetuanui	Lana	absente
M ^{me}	Teura	Justine	absente
M ^{me}	Tevahitua	Éliane	présente
M.	Tong Sang	Gaston	absent
M.	Toromona	John	présent
M.	Tuheiaava	Richard	arrivé en cours de séance
M.	Tuihani	Marcel	présent
M.	Tumahai	Ronald	présent
M ^{me}	Turquem	Sandrine	présente
M ^{me}	Vaiho	Gilda	présente
M ^{me}	Vanaa	Élise	présente
M ^{me}	Viriamu	Yolande	présente

Le président : Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, bonjour. *Bonjour à tous*. En notre nom, j'adresse la bienvenue et nos salutations aux membres du gouvernement. Madame la ministre, bienvenue parmi nous cet après-midi.

Je déclare la reprise de la séance.

III) EXAMEN DES RAPPORTS, DES PROPOSITIONS ET D'UN PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le président : À la demande du président de l'assemblée, il nous est apparu important de commencer par les rapports n^{os} 120-2017 et 121-2017, à savoir la délibération portant modification n^o 3 du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2017 et celle modifiant la délibération n^o 96-123 APF fixant les conditions de prise en charge par l'assemblée des frais de transport des représentants de notre assemblée.

Je mets aux voix la modification de la liste des rapports qui seront présentés pour cet après-midi. Qui est pour ?... À l'unanimité ?... (*Réactions dans la salle.*) On commence par les rapports n^{os} 120-2017 et 121-2017 à la demande du président, concernant la modification de notre budget et, ensuite, suivra le reste. Convention, après ! Voilà. *Merci*. À l'unanimité. Merci.

RAPPORT N^o 120-2017 RELATIF À UNE PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION N^o 3 DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2017 (Cf. annexe)

Le président : Rapport n^o 120-2017 relatif à une proposition de délibération portant modification n^o 3 du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2017.

Je demande au président, qui est notre rapporteur, de nous faire une présentation du rapport, et notamment les échanges qui ont eu lieu en commission des finances. Monsieur Tuihani.

M. Marcel Tuihani : Merci, Monsieur le président. Chers collègues, Madame et Monsieur le ministre,

Le texte qui vous est présenté, relatif à une proposition de délibération portant modification n^o 3 du budget de l'assemblée, consiste à opérer sur 3 points.

Le premier consiste à inscrire à l'article 623 un montant de 10 millions afin de faire face aux dépenses liées à l'évènement consacré à la Reine Pomare IV.

Le deuxième point consiste à inscrire pour un montant de 112 millions relatif notamment au reliquat des crédits des collaborateurs non consommés.

Le dernier point consiste à l'inscription d'un montant de 4,818 millions F CFP, afin notamment de prendre en charge les frais de formation des personnels en ce qui relève des évaluations des politiques publiques, formation qui est actuellement dispensée par l'Assemblée nationale.

Donc, voilà, Monsieur le président, de manière très succincte l'objet de cette modification du budget n° 3 sur les 3 points que je viens de citer. Et je suis bien évidemment à la disposition des élus s'ils ont des interrogations sur ces points-là. Merci.

Le président : Merci, Monsieur le président.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes, répartis comme suit : le groupe RASSEMBLEMENT POUR UNE MAJORITÉ AUTONOMISTE dispose de 34 minutes, le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA de 13 minutes, le groupe UPLD de 10 minutes et non-inscrit de 3 minutes.

J'appelle l'intervenant non inscrite, Madame Gilda Vaiho, à prendre la parole. Pas d'intervention.

J'appelle le groupe RMA. Madame Sylvana Puhetini.

M^{me} Sylvana Puhetini : *Merci, Monsieur le président.*

Bonjour à tous. Monsieur le président, Madame la ministre, Mesdames, Messieurs les représentants à l'assemblée de la Polynésie française, chers collègues, *bonjour.*

Cette 3^e modification du budget de notre institution pour l'année 2017 a pour objet, comme le rappelle le rapport de présentation, de : rendre disponibles les crédits collaborateurs non consommés à la clôture de l'exercice 2016 ; financer des actions de valorisation du patrimoine historique de Tarahoi, en particulier la célébration des 140 ans du décès de la Reine Pomare IV ; accompagner la mise en place de la commission d'évaluation des politiques publiques.

Si le RMA est favorable aux points 2) et 3), par contre nous avons des réserves sur le point 1).

En effet, le groupe RMA n'est pas convaincu de la nécessité de recourir à une délibération modificative puisque la délibération qui assure notre règlement intérieur fixait déjà la possibilité pour un élu de reporter ses crédits collaborateurs non consommés d'une année à l'autre. Par ailleurs, certains pourraient s'interroger sur le sens de cette opération budgétaire à six mois des élections.

Le groupe RMA restera cohérent avec la position prise en commission et s'abstiendra. *Merci.*

Le président : Bien. J'appelle l'intervenant du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA. Madame Viriamu.

M^{me} Yolande Viriamu : Merci, Monsieur le président.

Madame la ministre, chers collègues, cher public, *bonjour.*

Il nous est demandé d'approuver une proposition de modification du budget de notre assemblée, visant à y apporter trois ajustements budgétaires :

- Le premier, portant sur la mise à disposition pour 2017 des crédits collaborateurs non consommés de l'année de l'exercice précédent, pour un montant de 112 millions F CFP ;
- le deuxième, consistant en la prise en charge d'actions de valorisation du patrimoine historique de Tarahoi à l'occasion du 140^e anniversaire de la Reine Pomare IV, pour 10 millions ;
- et enfin, la dernière, actant le financement dû à la mise en place de la commission d'évaluation des politiques publiques, pour un coût de 4,818 millions.

Toutes ces modifications du budget de l'institution, d'une valeur totale de 126,818 millions F CFP, correspondent à des moyens d'actions complémentaires nécessaires aux travaux et actions de notre institution.

Ces crédits disponibles démontrent d'ailleurs que l'usage des moyens financiers dédiés, en particulier avec le recrutement des collaborateurs, ne se fait pas à outrance puisque reliquat il y a. Preuve que nos groupes politiques agissent en responsables, et non en grands dépensiers !

Je vous remercie de votre attention.

Le président : *Merci.*

J'invite l'intervenant du groupe UPLD... Madame Chantal Galenon.

M^{me} Minarii Galenon : *Bonjour* tout le monde. *Bonjour, Monsieur le président. Bonjour, Madame la ministre. Bonjour* aussi les journalistes, tous les auditeurs, auditrices. *merci bien.* Et puis, bien sûr, le public.

Concernant ce dossier, il est vrai qu'en commission, certains de nos collègues ont qualifié ce projet de délibération de simple délibération technique au moment de son étude.

Si je ne suis pas loin de partager cette définition du texte qui nous est soumis, il nous donne cependant, l'occasion de vous livrer les réflexions du groupe UPLD sur l'objet même de cette délibération et, de manière plus générale, sur cette période importante que revêt la session budgétaire de notre institution.

Si la loi organique du 7 décembre 2007 a rajouté un article 144-1 à la loi organique du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, instaurant par là même un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuelles envisagés, c'est bien parce que le législateur s'est aperçu que le pouvoir exécutif s'est un peu trop immiscé dans les décisions budgétaires de la collectivité qui relèvent en principe de la compétence de notre assemblée.

Est-ce que, depuis 10 ans maintenant que cette loi a été adoptée, les choses ont véritablement changé avec un rééquilibrage en matière de décisions budgétaires ? C'est la première d'une longue série de questions auxquelles l'UPLD souhaite apporter des réponses et faire preuve de politique intelligente au moment de l'étude du document le plus important de l'année, le budget.

Je trouve d'ailleurs fort dommageable qu'au moment de la discussion sur les orientations budgétaires déjà arrêtées par le gouvernement arrivent également des sujets de propositions de modifications du budget de notre institution. Il aurait été préférable, Monsieur le président, de dissocier l'étude de toute la discussion sur les grandes orientations budgétaires que propose l'exécutif pour l'année à venir — nous savons que c'est une année charnière pour tout le monde — et consacrer par ailleurs une séance pour les ajustements techniques liés au budget de notre assemblée. Je m'explique. Oui je le sais, vous allez me répondre que nous sommes un peu contraints par les délais de la session budgétaire, mais je tenais à vous faire cette remarque pour l'année prochaine. Il est tout de même difficilement concevable de penser que l'on ne peut pas trouver une séance consacrée au budget de notre institution ainsi que les ajustements nécessaires qui doivent y être apportés.

Si la proposition de modification n° 3 du budget de l'assemblée n'appelle pas de remarques particulières étant tenus par la notion de budget limitatif, une simple question de bon sens s'impose tout de même. En effet, alors que 112 millions de F CFP de crédits collaborateurs n'ont pas été consommés par rapport à l'enveloppe initiale votée dans le budget 2016, il nous est demandé aujourd'hui de voter une modification du budget 2017 car, sur cette même ligne, les crédits alloués aux collaborateurs seront consommés bien au-delà des crédits ouverts au budget primitif 2017 !

Comment décevant, mes chers collègues, pensez-vous que l'opinion publique et ceux qui suivent nos travaux aujourd'hui, en direct, comprendront les raisons de cette modifications ? Et bien tout simplement de la manière suivante : durant l'année 2016, 112 millions de crédits collaborateurs par rapport à l'enveloppe initiale n'ont pas été consommés. Trois mois avant la fin de l'année, il est demandé de modifier à la hausse la même enveloppe. Mes chers collègues, je dois vous dire que ce genre de modifications techniques, qui traduisent en définitive des comportements électoraux d'un autre temps, viennent contrecarrer un article qui est sorti il y a quelques jours dans les journaux, dans les médias, concernant la retraite des représentants de l'assemblée.

En effet, avec ce constat, il s'avère qu'avec plus de plusieurs années de présence continue dans l'hémicycle, les représentants vont toucher un tout petit peu plus que 100 000 F CFP de pension de retraite. Voilà une image... ou plutôt une réalité qui venait battre en brèche les idées préconçues avec lesquelles l'opinion publique a été abreuvée sur la soi-disant situation plus que confortable des représentants. La modification qui nous est proposée d'adopter aujourd'hui vient quelque part, et c'est dommage, rétablir le doute et la confusion dans l'esprit de l'opinion publique, alors que les médias ont prouvé le contraire il y a quelques jours.

Cette modification nous met les uns les autres en face de nos responsabilités à quelques mois de solliciter à nouveau le suffrage et la confiance de nos concitoyens. C'est la raison pour laquelle le groupe UPLD s'abstiendra de voter la proposition de modification qui nous est présentée ce jour.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci. Monsieur le président.

M. Marcel Tuihani : Merci, Monsieur le président. Des interventions très intéressantes.

Effectivement, le groupe RMA s'est abstenu sous prétexte — et je m'excuse des propos que je vais tenir — que l'on peut éventuellement entretenir l'idée préconçue qu'à six mois des élections, cela aurait été téléguidé. Je m'inscris en faux ! Je m'inscris en faux parce que penser que le président que je suis, à six mois des élections, ait donné des instructions à l'assemblée de la Polynésie française, aux responsables de l'administration, derrière nous, d'inscrire ce reliquat-là sous prétexte de mener une campagne politique est manquer de respect à l'ensemble de l'administration de notre institution. Véritablement !

Donc, chers collègues, à la date du 15 mai 2013, qui correspond en réalité à notre installation à nous tous, le droit de tirage inscrit pour l'année en cours était exactement de 274 915 515 F CFP. Ce montant correspondait aux 70 parts, celles des 56 élus — puisque le président de l'assemblée n'est pas considéré dans les parts —, des 9 présidents des commissions législatives, des 3 vice-présidents, du président de la commission permanente et du président de la CCBF. Or, à la fin de l'exercice 2013, nous n'avons consommé que 181 810 942 F CFP de sorte qu'il en reste un reliquat de 93 104 573 F CFP. À lui seul, ce reliquat de 2013 représente plus de 83 % du reliquat cumulé tel qu'il est constaté dans le collectif qui vous est présenté. En réalité, ça vient de 2013.

En 2014, le reliquat est encore accentué puisqu'il restait 38 228 417 F CFP non consommés sur les 445 000 000 F CFP inscrits.

Nous avons bien essayé de réduire cet écart en 2015 en consommant 13 550 324 F CFP de plus que le droit de tirage prévu cette année-là, d'autant que l'écart s'est encore réduit d'une moindre mesure de 5 882 060 F CFP.

Voilà comment, chers collègues, s'explique effectivement ce montant très important de 112 000 000 F CFP. Mais je m'inscris véritablement en faux... où on veut me faire porter le chapeau que c'est téléguidé, que j'aurais donné des instructions à l'administration de l'assemblée à six mois des élections. Je fais confiance à l'institution qui me propose des... améliorations... Non pas des améliorations, mais c'est pour vous que cette inscription est faite. Parce que si ce n'est pas inscrit, c'est perdu. C'est perdu tout simplement !

Voilà pourquoi je me suis... non pas aventuré, mais que j'ai pris cette responsabilité de vous présenter ce texte, mais pas du tout dans cette idée préconçue de manipuler l'opinion publique. Arrêtons ! Moi, j'estime que ce sont nos comportements qui créent ce trouble, le terme qui a été utilisé, la confusion dans l'opinion publique.

Alors, qu'à cela ne tienne ! Si vous le voulez, je suis l'auteur du texte, il m'est loisible de le retirer à l'instant même. À l'instant même ! C'est autant de crédits en moins dans vos fonctionnements. C'est autant de moyens en moins dans vos responsabilités. Excusez-moi ! Si je prends en tous les cas autant de force dans mon propos, c'est que je ne veux même pas imaginer qu'on accuse l'administration d'être pilotée. Si ces pratiques ont existées, en ce qui me concerne, ces pratiques n'existent plus !

Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président : Merci, Monsieur le président.

Nous passons à l'examen de la délibération, ensuite viendra la discussion sur les articles.

Nous passons au vote. Lecture de l'article 1^{er}. Total chapitre 991, en recettes de fonctionnement, Monsieur le président.

Chapitre 991.-

Le président : La discussion est ouverte, Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Merci, Monsieur le président.

Mesdames et Messieurs bonjour. Monsieur le président de l'assemblée,

Effectivement, à la lumière des nouvelles informations qui ont été apportées, parce que je n'ai pas personnellement eu l'occasion de pouvoir assister à la commission qui a débattu de ce sujet, je pense qu'il est même de notre devoir d'avoir à voter pour parce que, sinon, il y aurait une incompréhension dans le comportement des élus que nous sommes par rapport aux actions que pilote cette proposition de délibération.

La première action, elle est simple. Elle consiste à reporter les crédits et, malheureusement, qui touche aux crédits non consommés des collaborateurs. Je ne vois vraiment pas pourquoi on va s'y opposer. Parce qu'ils n'ont pas été consommés, c'est de notre faute. Il fallait les consommer. Ils ne sont pas consommés, donc il faut les reporter. Sinon, si j'avais été président de l'assemblée, j'aurais repris ces crédits-là pour en faire autre chose. Je pense que ce n'est pas notre volonté. Notre volonté a été clairement définie par les explications qui ont été données. Donc, je pense qu'il est de bonne organisation que de pouvoir soutenir ce point.

Le deuxième point concerne notamment la création de cette nouvelle mission que nous nous sommes donnée, c'est-à-dire l'évaluation des politiques publiques, et puis même les missions d'information et

que, par rapport à cela, nous avons beaucoup évoqué la nécessité de revoir, surtout pour nos élus des archipels, la manière dont pouvait être pris en charge les transports. Là également, c'est vrai, tout à l'heure on va en débattre de manière plus détaillée dans le cadre de la deuxième proposition de délibération, mais celle qui nous est présentée en ce moment ne fait que traduire dans les chiffres ce que représente le coût estimatif de ce que devrait représenter la prise en charge de ces déplacements.

Donc, c'est pour cela que, finalement, heureusement que Monsieur le président est intervenu pour nous donner tous ces points parce que, comme je vous l'ai dit, moi, personnellement, je suis le seul à représenter l'UPLD à la commission des finances et je n'ai pas eu l'occasion ce jour-là de pouvoir y assister, j'étais pris par un autre mandat, et d'ailleurs je pense également avec le président de l'assemblée. Donc, on n'a pas pu défendre ce dossier.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur Geros. Madame Merceron.

M^{me} Armelle Merceron : Merci. Je vais essayer de répondre calmement.

Effectivement, en séance de la commission, je suis intervenue en indiquant, d'une part, que nous n'étions pas convaincus de la nécessité de voter ce report dans la mesure où le règlement intérieur prévoyait déjà qu'individuellement, chaque élu pouvait reprendre au titre d'une année les crédits non consommés au titre des années antérieures.

Ensuite, je voudrais préciser que... et je vais lire le compte rendu de mon intervention en disant que : « *Notre souci est de nous demander s'il n'y a pas des risques de dérapage (...)* », voilà les mots que j'ai employés, « *(...) en cette période pré-électorale. Nous voulons seulement tirer la sonnette d'alarme en sachant qu'un jour ou l'autre, il y aura des contrôles.* » Et « *je souhaitais simplement exprimer ce que tout le monde avait en tête* ».

Donc, je n'ai pas du tout évoqué le terme *téléguidage* ou autre chose. J'ai simplement indiqué nos doutes quant à l'utilité de cette délibération, il peut y avoir une autre façon de voir les choses. Et surtout que l'on aurait préféré que cela se fasse au mois de mai, juin, que maintenant surtout.

Voilà.

Le président : Merci. Il n'y a pas d'autres observations, Monsieur le président ?...

Donc, nous passons au vote du Total chapitre 991 et du solde. Qui est pour ?... 22. Qui est contre ?... S'abstient ?... 32 abstentions.

Chapitre 960 en dépenses de fonctionnement, Monsieur le président.

Chapitre 960.-

Le président : La discussion est ouverte. Pas de discussion ?...

Nous passons au vote. Je mets aux voix le chapitre 960. Même vote ?... Même vote. Merci.

Chapitre 961.-

Le président : La discussion est ouverte.

Nous passons au vote. Je mets aux voix le chapitre 961. Même vote ?... Même vote.

Nous passons au vote du Total général et du Solde. Même vote ?...

Nous passons au vote de l'article 1^{er}. Même vote ?...

La discussion est ouverte sur l'article 2. Pas d'intervention ?...

Je mets aux voix l'article 2. Même vote.

Sur l'ensemble de la délibération, même vote. Adopté.

RAPPORT N° 121-2017 RELATIF À UNE PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION MODIFIANT LA DÉLIBÉRATION N° 96-123 APF DU 10 OCTOBRE 1996 MODIFIÉE FIXANT LES CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE PAR LE BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE DES FRAIS DE TRANSPORT DES REPRÉSENTANTS À L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE (Cf. annexe)

Le président : Nous passons au rapport n° 121-2017 relatif à une proposition de délibération modifiant la délibération n° 96-123 APF du 10 octobre 1996 modifiée fixant les conditions de prise en charge par le budget de l'assemblée de la Polynésie française des frais de transport des représentants à l'assemblée de la Polynésie française.

Sans plus tarder, je demande au président de nous présenter le rapport.

M. Marcel Tuihani : Oui, merci, Monsieur le président.

Dans sa séance du 7 septembre 2017, la commission compétente a examiné cette proposition de délibération et a fait débat sur les points suivants :

- l'idée d'élargir la prise en charge du transport des élus des archipels éloignés à leurs déplacements entre les différents chefs-lieux de l'archipel dans lequel ils résident, sans méconnaître qu'elle peut se révéler coûteuse dans la mesure où, à l'heure actuelle, pour voyager d'une île à une autre au sein d'un même archipel, il est parfois nécessaire malheureusement, de transiter à nouveau sur Tahiti ;

- ainsi que la présence continue des représentants, aussi bien des îles éloignées que de Tahiti, aux réunions des séances plénières de l'assemblée ou de la commission permanente ainsi que des commissions intérieures.

Chers collègues, c'est une demande qui émane de l'ensemble des élus de tous groupes politiques constitués actuellement à l'assemblée, afin justement de ne pas être enfermé dans le lieu de résidence et bien de tenir compte de la circonscription électorale d'où l'élu est élu.

Voilà, Monsieur le président. Merci.

Le président : Merci pour la précision.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparti comme suit : le groupe RASSEMBLEMENT POUR UNE MAJORITÉ AUTONOMISTE dispose de 34 minutes, le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA de 13 minutes, le groupe UPLD de 10 minutes, et non-inscrit de 3 minutes.

J'appelle l'intervenant du groupe UPLD. Madame Galenon.

M^{me} Minarii Galenon : Merci, Monsieur le président.

Mon intervention s'inscrit dans celle que je viens de faire précédemment concernant la modification budgétaire n° 3.

Ici, il s'agit de modifications concernant encore le budget de notre assemblée.

Encore une fois, je formule le vœu que, pour le prochain budget, tous les aspects budgétaires directement liés à notre assemblée fassent l'objet d'une séance à part.

J'ai assisté à la réunion de la commission tout en n'étant pas membre de celle-ci car je considère que tous les problèmes liés au statut de l'élu doivent nous concerner en premier lieu. Et surtout, étant membre du bureau, je voulais remercier Monsieur le président de l'assemblée d'avoir prévu cette délibération puisque maintes fois je l'ai sollicité concernant la situation des élus de notre groupe venant des archipels éloignés, et surtout concernant la problématique des transports.

Cette proposition de modification de la délibération qui nous est soumise aujourd'hui a été adoptée à l'unanimité et n'a pratiquement pas fait l'objet de débats car le bon sens a fini par l'emporter et que cette proposition du président répondait aux attentes des élus de la majorité comme de l'opposition, d'aujourd'hui et de demain.

Effectivement, pour pouvoir assumer pleinement la responsabilité et les missions que la population nous a confiées dans nos circonscriptions respectives et notamment nos collègues des îles éloignées...

Cette même opinion publique, pourtant, nous reproche de ne pas souvent aller à leur rencontre. Je ne reviendrai pas sur la configuration géographique de notre collectivité sur laquelle tout le monde s'accorde à dire que des moyens sont nécessaires pour convenablement remplir notre mission. Des parlementaires venus en visite chez nous ont eu l'occasion de sillonner quelques îles et ils sont les premiers à reconnaître qu'ils sont bien mieux lotis que certains de nos collègues.

Je remercie encore le président d'avoir soumis cette proposition de délibération au vote car c'est important pour nous tous.

Si je m'écoutais, Monsieur le président, je proposerai qu'on aille plus loin encore. En effet, si je comprends et j'accepte que les élus des îles et même ceux de Moorea disposent d'une enveloppe supplémentaire que les élus de Tahiti, pourquoi ne pas prévoir également une enveloppe pour que n'importe quel élu de cet hémicycle puisse aller à la rencontre des populations de certaines îles quand bien même celles-ci ne feraient pas partie de leur circonscription ?

La modification qui nous est proposée aujourd'hui permettra à un élu des îles d'être pris en charge pour ce qui est de ses frais de transport, quelque soit le lieu de départ et de destination de sa circonscription. J'en suis très heureuse pour mes collègues des îles éloignées. C'est une très bonne mesure que le groupe UPLD soutiendra.

Je tiens à rappeler à tous, chers collègues, que nous sommes élus à l'assemblée de la Polynésie française. C'est notre titre officiel. Dans la pratique cependant, peu de moyens sont mis à la disposition de l'ensemble des élus, quelque soit leur circonscription d'origine, pour sillonner convenablement la Polynésie et pouvoir ainsi délibérer et parler légitimement ensemble en son nom.

Nous saluons donc la mesure qui nous est proposée, et l'opinion publique la comprendra aisément. Ce sont des vraies dépenses et un véritable investissement dans le rapprochement permanent entre les élus et la population. En effet, aujourd'hui, par exemple, je ne vais pas me contenter de réfléchir en tant que représentante des îles du vent mais en tant que représentante à l'assemblée de la Polynésie.

C'est donc positivement que notre groupe soutiendra la proposition de modification de délibération.

Je vous remercie de votre attention et merci pour le temps de parole que vous m'avez donné, Monsieur le président.

Le président : Merci, Madame Galenon. N'ayons pas d'intervention de la représentante non-inscrite, j'invite l'intervenant du groupe RMA à prendre la parole. Madame Amaru.

M^{me} Patricia Amaru : Merci, Monsieur le président. Monsieur le président, Madame la ministre, mes chers collègues, *bonjour*.

Si les représentants ont des obligations vis-à-vis de l'assemblée, celle principalement de devoir assister aux divers travaux qui se déroulent à Tarahoi, il ne faut jamais oublier que c'est le peuple, les habitants de chaque section de circonscription électorale qui leur ont ouvert les portes de cette institution.

Aussi, quoi de plus normal, pour ne pas dire naturel, que les élus puissent autant de fois que c'est nécessaire rendre visite à leurs administrés : échanger avec eux, écouter leurs doléances, bâtir des projets, etc. Mais, ce qui peut apparaître comme un exercice routinier sur l'île de Tahiti devient aussitôt plus compliqué à l'échelle d'un archipel éloigné, considérant la dispersion des îles ou atolls et surtout les difficultés d'acheminement par avion ou bateau. Raison pour laquelle, la proposition de délibération portée par le président de notre assemblée visant à étendre le périmètre de prise en charge budgétaire par l'assemblée est des plus légitimes, d'autant que le sujet a déjà été par le passé maintes fois soulevé en réunion de bureau.

Jusqu'ici, le texte limitait le déplacement de l'élu à l'octroi d'un billet d'avion aller-retour entre la résidence du représentant et Tahiti. Avec la correction apportée à l'article 5 de la délibération n° 96, nous pourrions lire désormais : « *Par dérogation à l'alinéa 1^{er} du présent article, la prise en charge peut être autorisée pour le transport d'un élu au départ ou à destination d'une commune de sa section de circonscription autre que celle de sa résidence principale* ».

Cette faculté donnée aux représentants des archipels devrait grandement faciliter leur travail et renforcer la proximité due à nos concitoyens qui ont trop souvent tendance à croire qu'ils sont oubliés par les décideurs à Papeete.

Pour mémoire, rappelons que le budget alloué aux transports à l'article 624 du chapitre 960 « Pouvoirs publics », tel qu'il a été adopté au primitif 2017 de notre assemblée, représentait 26 millions de F CFP sur plus de 2,3 milliards de dépenses inscrites en section de fonctionnement. À la date de mi-septembre, avant même l'ouverture de la session budgétaire, moins de la moitié de ces crédits avaient été liquidés.

Quelle sera l'incidence financière d'une telle disposition ? Pour l'heure, il est impossible de le savoir et nous attendrons dans quelques mois voire le prochain exercice de 2018 pour tirer un bilan. Mais je compte sur le sens des responsabilités de mes collègues des archipels pour ne pas abuser de la situation.

Dès lors, j'invite mes collègues à approuver à l'unanimité cette proposition de délibération. *Merci bien*.

Le président : Merci, Madame Amaru. J'appelle l'intervenant du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA. Madame Monique Richeton.

M^{me} Monique Richeton : Merci, Monsieur le président. Madame la Ministre, *bonjour*. Mesdames et Messieurs les représentants, cher public *bonjour*.

La proposition de délibération qui nous est proposée de valider à présent résulte en effet de nombreuses discussions et surtout d'une demande insistante de nos élus des îles afin de permettre à ces derniers de bénéficier d'une extension de la prise en charge des transports dont ils jouissent durant leur mandat. Les élus de nos îles bénéficient en effet, et cela, afin de pouvoir assister aux commissions

législatives et aux séances plénières, de la prise en charge par l'institution de leur billet d'avion au départ et à destination de leur commune de résidence.

L'objectif du texte d'aujourd'hui est de permettre cette même prise en charge au départ ou à destination d'une autre commune que celle de la résidence principale, mais commune appartenant néanmoins à la même section de circonscription du représentant. Le bénéfice de cette mesure ne sera — nous l'imaginons bien — qu'exceptionnel. Je pense d'ailleurs qu'un contrôle strict des requis sera appliqué à plus forte raison si nous validons cette proposition de délibération.

Néanmoins, je regrette dans la présentation de la proposition qu'aucun impact financier n'ait été évalué de sorte d'en apprécier la portée concrète. Espérons que l'incidence financière de cette mesure ne devienne pas trop importante.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci. Monsieur le président.

M. Marcel Tuihani : Oui, merci, Monsieur le président. Je voudrais juste apporter une petite réponse afin de ne pas..., j'espère en tous les cas atténuer les inquiétudes des uns et des autres en matière d'impact financier.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit de prendre en charge un déplacement d'un élu depuis sa circonscription électorale vers Tahiti, et inversement, sans mettre en avant et enfermer l'élu dans son lieu de résidence.

J'ose espérer effectivement que l'impact financier sera mineur, mais il ne sera pas autorisé à un élu des archipels des Marquises de se rendre au Australes, et inversement. La politique tarifaire nous la connaissons. Donc, mes chers collègues, revenons à plus de sérénité et plus d'objectivité. L'impact financier sera en fonction principalement de la fréquence des réunions de nos commissions. Voilà le véritable impact financier. Plus il y aura de commissions, plus il y aura d'élus présents. Présent : une prise en charge, une dépense. Mais cette modification n'aura pas véritablement d'impact financier puisque aller aux Marquises Nord et aller au Marquises Sud, il n'y a pas un doublement des prix des billets d'avion. Excusez-moi, chers collègues.

je vous remercie Monsieur le président.

Le président : Merci, Monsieur le président. Nous passons à l'examen de la délibération.

La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}. Madame Merceron.

M^{me} Armelle Merceron : C'est plus pour répondre à ce qui a pu être dit.

Sur ce coup-ci, nous sommes d'accord avec ce qu'a dit le président de notre assemblée. C'est effectivement une demande récurrente des élus des îles et je voudrais effectivement dire que l'impact devrait être minime ou faible dans la mesure où c'est simplement un éventuel surcoût si l'élu, au lieu de demander à aller dans l'île de sa résidence principale de sa circonscription, demanderait à pouvoir aller dans une autre île de sa circonscription. Donc, l'impact est limité.

Et, par contre, je pense qu'il serait dangereux, comme l'a suggéré Madame Galenon, de nous permettre d'aller dans n'importe quelle île de la Polynésie en dehors de notre circonscription. Il faut quand même rappeler que c'est un scrutin de circonscription et que même si nous devons décider de textes qui s'appliquent à toute la Polynésie, c'est d'abord par rapport à notre circonscription que nous sommes élus.

Le président : Merci. Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Merci, Monsieur le président. J'interviens parce qu'on n'a pas la même lecture du texte avec le développement que vient de nous exposer Madame Armelle Merceron.

Parce que, ce qui a été demandé par les élus des archipels, c'est lorsqu'ils sont convoqués en réunion et que l'ordre de mission est délivré. Cet ordre de mission est délivré du lieu de résidence à Papeete alors que, des fois, ils ne sont pas sur leur lieu de résidence. Par exemple, ils ne sont pas à Tubuai, ils sont à Raivavae au moment où l'ordre de mission arrive. Donc, ce que l'on demande de faire, c'est de délivrer l'ordre de mission pour Raivavae et venir à Papeete, non pas l'ordre de mission de Raivavae aller à Tubuai, de Tubuai venir à Papeete.

Donc, qu'on ne s'y méprenne pas, le cadre rédactionnel de la délibération qui nous est proposée n'aura pas vraiment d'incidence budgétaire, si on le comprend comme cela. Par contre, si on ne comprend pas le texte comme nous le comprenons nous, alors là, effectivement, il va falloir peut-être suspendre la séance et puis bien étudier pour encadrer budgétairement le coût réel de ce que représenterait ce genre de prise en charge.

Le président : Merci, Monsieur Geros. Monsieur le président.

M. Marcel Tuihani : Effectivement, les exemples ont été donnés. Il s'agit bien de tenir compte de la circonscription électorale d'où l'élu a été élu et de ne pas être enfermé dans la section de la circonscription, de ne pas être enfermé encore une fois dans son lieu de résidence.

Rappelons quand même, encore une fois, que, à défaut d'adaptation réglementaire, la contrainte demeure et il est soumis au président de l'assemblée de déroger à la règle. Aujourd'hui, je le dis devant l'ensemble des élus de l'assemblée, il m'a été amené justement à déroger à la règle sur des circonstances, je dirai, plus que favorables qui m'ont conduit à prendre une réquisition pour un élu qui n'était pas dans son lieu de résidence, parce que j'ai estimé qu'il n'y avait pas là de contrainte à la loi et que l'assemblée pouvait parfaitement prendre en charge le transport de l'élu. Mais, comme vient de le dire notre collègue Antony Geros, il est bien évidemment fait obligatoire de rester dans sa section électorale.

Je vous remercie.

Le président : Merci pour la précision.

Je mets aux voix l'article 1^{er}. Qui est pour ?... À l'unanimité. Merci.

La discussion est ouverte sur l'article 2.

Je mets aux voix l'article 2. À l'unanimité ?...

Sur l'ensemble de la délibération, même vote ?... Adopté à l'unanimité. Merci.

Le président : Examen d'un projet délibération et débat sur les observations définitives de la Cour des comptes.

RAPPORT N° 134-2017 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION ANNUELLE 2017 ENTRE L'ÉTAT ET LA POLYNÉSIE FRANÇAISE, DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DE LA PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT (DGI 2017) « CONVENTION RELATIVE À L'ÉDUCATION ENTRE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET L'ÉTAT N° 99-16 DU 22 OCTOBRE 2016 (2017-2027) »
(Cf. annexe)

Le président : Rapport n° 134-2017 relatif à un projet de délibération portant approbation du projet de convention annuelle 2017 entre l'État et la Polynésie française, dans le cadre du financement de la programmation d'investissement (DGI 2017) « convention relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'état n° 99-16 du 22 octobre 2016 (2017-2027) »

Madame la ministre, est-ce que vous souhaitez intervenir ou nous passons directement à la lecture ?...
On passe directement. Merci.

Je demande au rapporteur, Monsieur Félix Faatau, de nous faire une présentation du rapport, et notamment des échanges qui ont eu lieu lors de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports. Monsieur Faatau.

M. Félix Faatau : Président, *bonjour. À tous, bonjour.*

— Présentation des travaux en commission —

oOo

Il est procédé à un changement de présidence.

oOo

PRÉSIDENCE de M. Marcel Tuihani,
président de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

Le président : Merci, Monsieur le représentant. J'invite l'intervenant du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA...

M. Michel Leboucher : Merci, Monsieur le président. Madame La ministre, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, *bonjour.*

Il nous est demandé d'approuver aujourd'hui la programmation d'investissement de 2017 financée au titre de la DGI et arrêtée par convention n° 99-16 entre la Polynésie et l'État le 22 octobre 2016.

Des retards administratifs, encore, me direz-vous, justifient aujourd'hui la présentation tardive du projet que nous sommes invités à valider. Cette programmation 2017 comporte ainsi cinq opérations détaillées au rapport mais que je rappellerai tout de même ici rapidement. Il s'agit notamment de l'opération de rénovation du collège de Taunua, de l'opération de restructuration du lycée professionnel d'Uturoa, de celle portant sur la réhabilitation du collège de Taravao, de la rénovation de l'internat du collège de Rurutu et, enfin, de l'opération de restructuration du collège de Afareaitu, à Moorea.

L'engagement financier de l'État s'élève au total à 2 500 000 euros, 300 millions de F CFP à peu près, concours inscrit au programme dédié au soutien de la politique de l'éducation nationale. L'engagement du Pays s'établit quant à lui à 625 000 euros hors TVA, cette dernière demeurant bien entendu à la charge du Pays.

Tous ces investissements destinés à la réhabilitation de nos établissements scolaires sont évidemment nécessaires, pour ne pas dire indispensables, à l'efficacité de notre système éducatif et de notre enseignement. Nos structures sont d'ailleurs souvent critiquées pour leur obsolescence parfois très avancées. Encore récemment, lors de la manifestation générale des fonctionnaires d'État le 10 octobre dernier, les syndicats d'enseignants n'ont pas manqué de signaler auprès des représentants du Haut-commissariat cet état de fait, malheureusement, encore beaucoup trop fréquent dans nos archipels éloignés en particulier. Les conditions d'enseignement, si elles ne sont pas optimales, peuvent nuire aux élèves et à leur apprentissage, mais j'ai envie de dire : surtout aux enseignants.

Ce que nous oublions également c'est que l'état de motivation de nos enseignants peuvent être fortement atteint par des conditions d'enseignement obsolètes. Si nous entendons de manière récurrente les associations de parents d'élèves s'offusquer de l'absentéisme des enseignants, il serait tout aussi judicieux de s'intéresser aux différentes causes de ces absences. Je pense qu'un état des lieux des conditions d'enseignement du point de vue de l'enseignant, j'entends, serait également nécessaire et instructif.

Je fermerai la parenthèse, chers collègues, Monsieur le président, puisqu'ici on s'éloigne quelque peu du dossier de ce jour, pour conclure en confirmant le vote favorable de mon groupe, le TAHOERA'A HUIRAATIRA sur ce dossier.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci. Pour le groupe UPLD, Madame Minarii.

M^{me} Minarii Galenon : Merci, Monsieur le président. Pour ce projet de convention, il n'y a pas de remarque spéciale à faire.

Je voulais juste dire que ce que notre collègue Michel Leboucher vient de dire, eh bien nous, moi j'y souscris entièrement puisqu'il s'agit des travaux concernant les collèges et lycée professionnelle d'Uturoa, collège de Taravao, la rénovation de l'internat du collège de Rurutu, la restructuration du collège d'Afareaitu et la rénovation du collège du Taunua.

Je voulais juste faire une petite remarque concernant le collège de Taunua puisque nous connaissons bien ce collège. Dire que, au sein de ce collège, il y a beaucoup d'actions qui sont menées, puisqu'aujourd'hui c'est le collège Maco Tevane. Et surtout on voit beaucoup de progrès au niveau des collégiens car il y a une réelle symbiose au niveau du travail accompli, aussi bien du côté des professionnels, des professeurs, du personnel administratif et des parents. Et je pense que ce dispositif est très important, on ne peut que le soutenir.

Donc, le groupe UPLD votera favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président : Merci, Madame la représentante. Madame la ministre, un petit mot, quand même.

M^{me} Tea Frogier : Le « *quand même* » est peut-être de trop, Monsieur le président de l'assemblée.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants de l'assemblée de Polynésie française, Mesdames et Messieurs dans le public, *bonjour*.

Juste un petit mot. Effectivement, je rejoins vos observations en termes de conditions professionnelles d'exercice de nos enseignants, mais pas uniquement, en termes également de conditions d'accueil et de scolarité, du coup, de nos élèves.

Et je voulais dire un petit mot pour saluer l'action qui a été menée par notre précédente ministre, ma collègue Nicole Sanquer, qui a eu la très judicieuse idée de lancer un audit des infrastructures scolaires pour pouvoir véritablement avancer sur un programme pluriannuel de rénovation, de réhabilitation et de restructuration de l'ensemble de nos établissements scolaires, notamment du second degré, qui — on parlait de désuétude — peuvent encore fêter un certain nombre d'anniversaires, pas encore tout à fait le demi-siècle, mais pas loin pour certains. Et on peut comprendre qu'il était nécessaire de mener des travaux à ce titre.

Donc, je suis ravie d'apprendre au titre de la DGI qui est effectivement de 2,5 millions d'euros annuels de programmation, que l'assemblée et les représentants valident les cinq opérations qui sont proposées ce jour pour les quatre collèges et le lycée professionnel d'Uturoa. Merci beaucoup.

Le président : Merci, Madame la ministre. Nous n'avons plus d'intervention, je vous invite à examiner la délibération. Oui, Monsieur Tumahai.

M. Ronald Tumahai : Merci, Monsieur le président. Vous avez oublié l'intervention du RMA.

Le président : C'est vrai ?... Mince ! Mais je ne voulais pas boycotter la prise de parole du RMA.

M. Ronald Tumahai : Je rejoins très bien les interventions de mes collègues de l'UPLD et du TAHOERA'A. À l'unanimité.

Le président : À l'unanimité. Ah, vous voulez confirmer le vote unanime.

M. Ronald Tumahai : Voilà.

Le président : *Merci, Monsieur le maire.* À ce moment-là, je mets aux voix l'article 1^{er}, ne perdons plus de temps. Qui est pou ?... À l'unanimité. Je vous remercie.

Sur l'article 2, même vote.

Sur l'ensemble de la délibération, même vote. Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV) DÉBAT SUR LES OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE TERRITORIALE DES COMPTES

Le président : Chers collègues, nous continuons nos travaux notamment avec l'examen des dossiers de la Chambre territoriale des comptes.

Par lettre datée des 18 septembre et 12 octobre 2017, le Président de la Polynésie française m'a fait parvenir les rapports suivants : la gestion de la Polynésie française au titre de la politique environnementale, la gestion de la Polynésie française de la Société de transport d'énergie électrique en Polynésie française et, enfin, la gestion de la Polynésie française au titre de la politique de l'énergie.

Conformément aux dispositions de l'article L 272-48 du code des juridictions financières, les rapports doivent être communiqués à l'assemblée dès sa plus proche réunion et donné lieu à un débat.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE TERRITORIALE DES COMPTES CONCERNANT LA GESTION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE AU TITRE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE (N° 9005 SG du 18/09/2017) (Cf. annexe)

Le président : Je vous propose, chers collègues, pour démarrer l'examen de l'ensemble de ces rapports de la Chambre territoriale des comptes, d'examiner le rapport n° 9005 SG s'agissant de la gestion de la Polynésie française au titre de la politique environnementale.

Nous disposons à nouveau de 60 minutes s'agissant des temps de parole : 34 minutes pour le groupe RMA, 13 pour le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, 10 pour le groupe UPLD, 3 minutes pour l'élue non-inscrite.

Chers collègues, nous allons procéder de la manière suivante et afin d'éviter tout oubli de ma part, nous commencerons par le groupe RMA, suivi par le groupe TAHOREAA HUIRAATIRA et nous terminerons par le groupe UPLD.

Pour le groupe RMA ?... Y a-t-il une intervention du groupe RMA en ce qui concerne le rapport sur la politique environnementale ?... Oui, Monsieur Jordan.

M. Rudolph Jordan : Président, *bonjour*, Madame la ministre, *bonjour*. Cher public, la presse et chers collègues *bonjour*.

La politique gouvernementale de la Polynésie française repose sur quatre secteurs essentiels : le tourisme, la pêche, l'agriculture et la perliculture. Et malgré son importance, la CTC relève que depuis son accession à l'autonomie la Polynésie française, n'a pas suffisamment agi pour préserver cet environnement... Certes, le *pays* doit faire face à des particularités, tant sur le plan de la biodiversité que de sa structure géographique qui ne facilite pas la préservation de son environnement.

Si, depuis des décennies, la mise en place d'une politique publique et environnementale reste un souci majeur, l'instabilité économique des dernières années a été un frein et un obstacle évident. Aujourd'hui, la stabilité qui est enfin retrouvée doit nous permettre aujourd'hui, malgré de nombreux écueils résiduels hérités du passé, de pérenniser cette politique et de rendre plus efficace le combat pour l'environnement.

Forte de différents constats d'échec et d'efficacité ou de mission inachevée, la CTC recommande un certain nombre de solutions telles que le renforcement d'un rôle d'animation auprès des communes et de leur regroupement portant sur l'organisation de leurs compétences environnementales, la simplification des dispositifs de protection des espaces marins et terrestres, l'adoption rapide des plans de prévention des risques naturels, la rationalisation de notre politique de subventions en tenant compte des capacités financières des porteurs de projets environnementaux ou encore l'organisation urgente d'un service complet et régulier sur l'ensemble du territoire de collecte et de traitement des déchets qui relèvent de sa compétence.

D'une manière générale, une réorganisation structurelle reste à mettre en place. Malgré des efforts récents, progrès de l'assainissement, de l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée par les réseaux publics, sanctuarisation de la zone économique exclusive, amélioration du niveau de collecte et de traitement des déchets ménagers, aux Îles-du-vent création d'outils réglementaires et d'une fiscalité environnementale...

En réalité, les recommandations de la CTC sont déjà prises en compte de la politique de notre gouvernement actuel. Ainsi, notre président Fritch, lors de la COP 21, s'est donné pour objectif d'atteindre 50 % d'énergies renouvelables d'ici 2020, se faisant même le porte-parole des dirigeants du Pays, de la région lors du sommet France-Océanie. L'année 2016 a d'ailleurs été une année record en matière d'énergies renouvelables atteignant 38 % de la production électrique. Les installations solaires ont été multipliées par quatre entre 2010 et 2015, sans compter la production d'origine solaire

dans les archipels qui dépassent les 20 gigawatts/heure contre la montée à Tahiti pour cette année. Par ailleurs, nous pouvons constater les importants efforts budgétaires récents du gouvernement sur les secteurs liés à l'environnement comme dans le tourisme, l'aménagement de plusieurs sites et le classement au patrimoine mondial de l'Unesco du *site* de Taputapuatea.

Aussi, lorsque le gouvernement nous présente des propositions de textes ou de réformes dans l'intérêt de la préservation de notre environnement, mes chers collègues, je vous encourage tous à les adopter. Pour nos enfants, nous avons une quasi obligation de réussite dans le domaine de la protection de l'environnement pour mieux assurer un développement économique durable. *Merci*.

Le Président : Merci, cher collègue. Pour l'intervention du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA.

M^{me} Élise Vanaa : Merci, Monsieur le président. Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, *Madame la ministre*, Mesdames et Messieurs les représentants, cher public, *bonjour*.

À quelques semaines de la clôture de la première conférence environnementale du Pacifique qui s'est tenue du 26 au 28 septembre dernier à Bora Bora, nous voici sur le point de débattre à nouveau du sujet. Ce rapport de la CTC paraît d'ailleurs plus qu'embarrassant pour le pays hôte de cette conférence puisqu'il ne présente pas à l'évidence comme irréprochable, ni un exemple à suivre en matière de préservation de son environnement.

Pourtant, nous le savons, pour nos îles à fleur d'eau, l'environnement est, plus qu'ailleurs, un enjeu majeur voire un réflexe de survie qui a apparemment encore bien du mal à s'imposer.

D'après les rapporteurs de cette honorable CTC, depuis plus de trente ans, le portefeuille ministériel de l'environnement est victime de l'immobilisme comme des tracas de gouvernance. Si la valse des ministères n'a pas seulement pénalisé le secteur de l'environnement mais bien tous les autres domaines de la collectivité, c'est en la matière que les conséquences sont flagrantes aujourd'hui. Les bilans environnementaux indiquent en effet que la biodiversité y est la plus menacée qu'ailleurs en outre-mer. Le littoral, les sources d'eau douce, les espèces endémiques sont des victimes bien malgré elles de l'attentisme des gouvernants. Alors, bien que les ouragans balayent les côtes des Antilles, que les pluies diluviennes menacent nos foyers à une fréquence inquiétante, nous ne paraissions pas prendre suffisamment la mesure, ni l'importance de la préservation de mère-nature.

À notre décharge, et malgré ce qu'il est dit dans ce rapport, 30 ans pour agir sur une matière aussi technique que couteuse (en termes d'infrastructure), c'est peu. C'est omettre également, que nous avons connu des bouleversements immenses avec l'instauration du CEP. Changer nos habitudes de consommation ne peut se faire du jour au lendemain.

Pour rester optimiste, je crois pouvoir dire, pour le constater au quotidien, que les choses avancent et que les mentalités d'avant-guerre évoluent. Le tri des déchets ménagers commence à devenir l'usage même s'il nous reste à le développer davantage. Les batteries et piles usagées finissent par être, elles aussi, habituellement déposées aux points d'apports volontaires et bornes dédiées. Les déchets du quotidien ne sont plus « *balancés* », si j'ose dire, par-dessus les fenêtres de nos 4x4,... Ces derniers, enfin, se voient peu à peu délaissés au profit de véhicules moins polluants voire écologiques,... Bref, les choses avancent ! À pas de loup, certes, mais à un rythme qu'il ne faut pas minimiser. Voir le verre à moitié vide plutôt qu'à moitié plein est d'usage, on le sait bien, chez nos auditeurs de la CTC.

D'ailleurs, j'ai bien le sentiment que ce rapport ne s'exprime qu'à charge et non à décharge à l'égard de notre collectivité. Ce qui me choque d'autant plus, c'est qu'il y est complètement renié le fait nucléaire qui a pourtant eu des conséquences désastreuses, tant sur le plan sanitaire qu'environnemental. Aujourd'hui, nous nous rendons compte des dégâts, des dissimulations, des conséquences des essais sur nos populations et sûrement aussi sur notre environnement naturel.

Le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA s'est positionné fermement en 2014 en voulant solliciter de l'État, *via* un projet de résolution, réparation pour le préjudice environnemental causé aux atolls de Moruroa et de Fangataufa. Venir reprocher aux autorités locales leur manque de diligence quant à l'application des principes de « pollueur-payeur » ou encore venir donner des leçons d'écologie alors que nous sommes apparemment bien en avance par rapport à la métropole en termes d'exploitation des ressources renouvelables, j'ai envie de dire que c'est un peu fort de café.

Voilà pour l'aspect global. Pour ce qui est du détail, il y a évidemment de bonnes choses à retenir.

À mon sens, une réorganisation des services en charge de l'environnement et des dotations supplémentaires en termes de moyens financiers et humains ne paraissent pas insurmontables si tant est qu'une volonté politique réelle puisse l'ordonner. Apparemment, les caisses publiques débordent, le DOB nous l'a martelé. Nous en sommes donc capables ! Dotons le ministère de l'environnement de plus de moyens puisqu'à l'évidence, le Pays en a les moyens. Il convient en effet de ne pas oublier que de l'environnement dépend les domaines les plus porteurs de notre économie, le tourisme, la perliculture et les ressources primaires. Gouvernements, représentants des institutions, des communes, associations, familles ou simple citoyen, cette cause n'est pas une lubie ou une cause perdue. Le collectif « NANA Sac Plastique » fait partie des optimistes comme nous, de ceux qui veulent faire bouger les codes et les usages. Le projet d'épicerie en vrac porté également par une entrepreneuse locale pourrait en inspirer d'autres.

Préserver notre environnement pour les générations d'aujourd'hui et de demain sonne certes, comme un slogan de campagne écologiste mais, c'est bien plus que cela, c'est un impératif de survie.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci. Pour la dernière intervention du groupe UPLD, Madame Tevahitua.

M^{me} Éliane Tevahitua : Merci, Monsieur le président. *Bonjour*, chers collègues, Madame la ministre,

Cette intervention n'est pas de mon fait, c'est celle de mon collègue Jacqui Drollet, mais je me suis quand même permis de l'arrondir légèrement aux angles. Je vous la lis.

Je dois vous avouer que la lecture de ce rapport de la Chambre territoriale des comptes consacré à la politique de l'environnement a été, pour ma part, édifiante. Si je pouvais expurger la substantifique moelle des 87 pages de ce rapport, je la résumerai en reprenant une célèbre citation du dramaturge russe Anton Tchekoff qui se présente comme suit : « *Donner des leçons de morale*, disait-il, *n'est pas une preuve de vertu* » ou, pour le dire d'une manière plus triviale : « *Faites ce que je dis, mais ne faites surtout pas ce que je fais* ».

À la lecture de ce rapport, ce qui est frappant, outre les difficultés structurelles que rencontre le Pays à définir une véritable politique environnementale cohérente et à en assurer le pilotage, c'est l'incapacité de notre collectivité, qui pourtant édicte l'essentiel des normes environnementales, à se soumettre à ses propres règles. Comme si le Pays, pris d'une frénésie législative environnementale s'appliquait religieusement à transgresser ses propres règles. Je dirai que ce comportement est symptomatique d'une période, je l'espère révolue, qui consistait à s'arranger à sa guise avec la loi. Qu'importe les règles, qu'importe les lois, le développement économique, la perspective de gains et de créations d'emplois servent à justifier la transgression des lois.

Je vous donnerai trois exemples, à mon sens, caractéristiques des errements passés et de ces pratiques qui perdurent aujourd'hui encore. Ces exemples ne sont pas le fruit de mon imagination mais proviennent du rapport de la CTC.

Le premier exemple figure en page 37 du rapport et concerne le projet Tahiti Mahana Beach de Punaauia. J'en appelle à votre mémoire, mes chers collègues. Souvenez-vous des tonnes de terre

charriées sans discontinu par ces camions bennes. Selon le rapport, ce sont 110 000 m³ de terre de remblais dont la provenance et la composition sont incertaines qui ont été transportés et déversés en lieu et place de l'ancien Maeva Beach. Pire encore, les sages de la Chambre précisent que les opérations de remblais ont été placés sous la direction de TNAD, un satellite du Pays, sans que l'équipe dirigeante y trouve à redire. Le rapport confirme par ailleurs qu'aucun dispositif visant à contenir le remblai n'a été mis en place si bien que les ruissellements de boue, que l'on peut d'ailleurs observer depuis les collines environnantes, sont courants en cas de fortes pluies. Le Pays s'est-il depuis porté partie civile pour traduire les dirigeants de TNAD et les ministres concernés devant les tribunaux, qui ont agi en dépit des règles et des lois ?

Mes chers collègues, souvenez-vous également du Président de l'époque qui justifiait l'extraction des agrégats du lit de la rivière de la Taharuu au motif que la construction du complexe hôtelier allait nécessiter l'utilisation de 3 millions de m³ de granulats alors que les gravats de l'hôtel Maeva Beach auraient pu, à en croire la Chambre, être recyclés et judicieusement réinjectés dans la construction des édifices. Mais il fallait faire vite, très vite, trop vite pour donner du grain à moudre à nos amis journalistes et aux 30 000 demandeurs d'emplois. Il faudra attendre décembre 2015, soit deux ans après les travaux de remblais, pour qu'une étude d'impact soit portée à la connaissance des décideurs politiques. C'est ce qui s'appelle : mettre la charrue avant les bœufs. On remblaie d'abord et on s'enquiert après coup des effets potentiellement dangereux ou néfastes pour l'environnement.

La Chambre cite un deuxième exemple qui illustre parfaitement avec quelle force ces pratiques ont actuellement cours dans notre pays. Il concerne le projet de ferme aquacole de Hao. Le rapport souligne avec malice, en pages 38-39, que le président Fritch a annoncé à grands renforts médiatiques que 100 milliards seront investis en trois ans dans ce projet aquacole, que la production annuelle de poissons avoisinera 50 000 tonnes de poissons. Par contre, la Chambre le fait remarquer à juste titre, ce que le président du pays ne vous a pas dit, puisque ces éléments ne figurent même pas dans le contrat signé entre le partenaire chinois et le Pays, c'est que le contrat ne prend pas la peine de préciser le nombre de producteurs locaux patentés. M. Fritch est mutique lorsqu'il s'agit d'évoquer les conséquences environnementales du projet puisque le lagon de Hao ne pourra pas absorber les déchets générés par la production de 50 000 tonnes de poissons, ce n'est pas moi qui le dit, c'est le rapport. Pire, ce sont les producteurs locaux patentés, c'est-à-dire notre population, qui croit dur comme fer en ce projet, qui va devoir assumer les risques environnementaux — hasardeux — de ce projet. Cette production nécessitera de fournir 150 000 tonnes d'aliments pour engraisser ces 50 000 tonnes de poissons, aliments qu'il faudra nécessairement en partie prélever dans le lagon de Hao. Je vous invite à lire la page 40 du rapport qui, sur ce sujet, est édifiante. C'est l'histoire qui se répète. On fait d'abord et on verra après, semble être le leitmotiv des autorités publiques censées appliquer le principe de précaution que nous avons votés.

Enfin, je vous donnerai un dernier exemple des rapports pour le moins schizophrène qu'entretient le Pays avec sa réglementation qu'il édicte et qui concerne cette fois les installations de traitement des eaux usées de la présidence, quartier Broche. On y apprend que les installations de la présidence ne sont même pas conformes à la réglementation en vigueur et qu'elles ont fait l'objet de 10 notifications de non conformité restées sans réponse. Un comble !

Je terminerai mon propos en vous disant qu'il ne pourra y avoir de politique de l'environnement viable sans l'implication de nos concitoyens. Sans eux, les meilleurs plans de développement durable resteront lettre morte. Encore faut-il que les pouvoirs publics censés montrer l'exemple fassent preuve de vertu. De ce point de vue, le compte n'y est pas.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Les interventions étant épuisées, je vais céder la parole à Madame la ministre.

M^{me} Tea Frogier : Merci, Monsieur le président.

La première chose, j'aimerais rappeler que ce rapport de la Cour des comptes concerne une période qui s'étend de 2010 à 2016. Il est bon de le rappeler. Je pense que, du coup, nous partageons les observations émises par la Cour des comptes de manière commune, et surtout selon les différents gouvernements qui ont pu se succéder à la tâche depuis 2010 jusqu'en 2016. C'est la première chose, je pense, qui était importante de dire.

La deuxième chose, c'est qu'effectivement, je partage le fait que ce rapport est quelque peu à charge vis-à-vis de la collectivité. Par contre, je ne suis pas dans un schéma de m'inscrire, en tout cas puisque je représente aujourd'hui le ministre de l'environnement, Heremoana Maamaatuaiahutapu, à pouvoir considérer qu'il a fait preuve pour sa part — sur la partie qui le concerne : 2014, 2015, 2016 — d'attentisme en matière environnementale. Je veux dire pour cela qu'effectivement, la problématique d'une transition écologique est certainement complexe parce qu'elle est plus transversale que cette thématique que je pense véritablement on le voit, c'est pour cela que l'environnement ne nous laisse pas indifférent, parce qu'on trouvera toujours un secteur, que ce soit l'énergie, que ce soit la biodiversité, que ce soit les extractions d'agrégats, donc tout ce qui est ressources minières, qui apportera en fait des critiques, voire des observations que je souhaite constructives. En tout cas, toujours est-il qu'en ce qui concerne mon collègue, pour sa partie, il n'a pas fait preuve d'attentisme.

Et je voulais dire que pour cela, donc au-delà de simplement définir une politique environnementale et véritablement s'attacher à l'ensemble des dispositions qu'il conviendrait de mettre en place, je voulais citer un certain nombre de politiques sectorielles qui sont en cours de construction ou de finalisation et qui ont été portées par mon collègue et ministre de l'environnement : la politique sectorielle de l'eau, puisqu'elle est attendue pour fin 2017 ; la politique sectorielle de la biodiversité, également attendue pour fin 2017 ; celle des déchets pour fin 2018 ; et puis en passant, le SAGE qui est à nouveau réactualisé et en cours d'élaboration.

Ces politiques ou schémas directeurs comprennent à chaque fois un plan d'actions, un cadre budgétaire à moyen terme et des indicateurs de performance. Ce qui nous permet de dire qu'effectivement, je ne peux qualifier ces actions d'attentisme, mais véritablement de responsabilité et de prise de responsabilité vis-à-vis d'un secteur pour lequel nous sommes attendus. Nous sommes très clairement sur ces objectifs. Voilà.

Je n'irai pas plus loin par rapport à cette disposition et j'allais dire qu'effectivement, il y a également tout un cadre réglementaire qui a été remanié. Le code de l'environnement, vous l'avez vu à l'assemblée, également a été repris et réactualisé avec un certain nombre de modifications et d'observations pour le rendre plus formel.

Donc, ce travail, il a été réalisé et bien sûr ce n'est pas terminé, mais en tout cas, voilà les actions qui sont menées concrètement par notre ministre de l'environnement. *Merci*.

Merci, *Madame la ministre*. Nous en avons terminé avec le premier dossier.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE TERRITORIALE DES COMPTES CONCERNANT LA GESTION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE (TEP) (Cf. annexe)

Le président : Je vous invite à examiner le deuxième rapport n° 9912 relatif à la gestion de la société de Transport d'énergie électrique.

Nous disposons à nouveau de 60 minutes et nous procéderons de manière suivante : la première intervention du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, suivie de celle du groupe RMA, et nous terminerons par celle du groupe UPLD.

Pour le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, il s'agira de Madame Levy-Agami.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Bonjour, Monsieur le président, re-bonjour. Madame la ministre, chers collègues *bonjour*. Au public présent, aux journalistes présents, *bonjour*

Créée en 1985 à l'initiative du Pays pour être le concessionnaire public en charge du transport électrique sur l'île de Tahiti, la TEP est une société d'économie mixte dont le capital est détenu en majorité par la Polynésie française (51 %). En dehors du Pays, les autres actionnaires de la SEM sont l'EDT, le groupe Socrédo et l'AFD.

Le chiffre d'affaire annuel de la TEP avoisine le milliard de F CFP, issu notamment d'une redevance sur le kilowatt/heure consommé.

Audité par la CTC sur sa gestion de 2009 à 2015, c'est un rapport très technique qui nous est soumis aujourd'hui.

Les statuts successifs de la SEM, son mode de gouvernance s'apparentant à un jeu de chaises musicales, ainsi que sa situation financière ont été ainsi passés au crible avec, pour conclusion, cinq recommandations invitant : tout d'abord, à une énième révision du statut de la TEP dont l'objectif viserait à clarifier les pouvoirs du CA et de la direction à la mise en place d'un projet d'entreprise ; à l'élaboration de plans de recrutement et de formations de son personnel ; à l'établissement d'un plan prévisionnel d'investissement doté d'échéancier et calendrier d'opérations ; et, enfin, au réexamen de certains engagements passés.

L'hydroélectricité est, on le sait, notre richesse principale en termes de source d'énergie verte. Ce faisant, cela ne doit pas nous faire pour autant négliger d'autres possibilités. Parmi les autres sources énergétiques encore inexploitées, celle de l'énergie houlomotrice mériterait pour cela un peu plus notre attention et notre intérêt. L'expérience du SWAC témoigne également de l'attrait que nous développons par rapport à ces énergies novatrices.

Notre pays progresse, il est vrai, dans le domaine des productions d'énergies vertes et devrait se former davantage et se spécialiser dans ces domaines. Nous sommes tous conscients que cette réussite en la matière ne pourra avoir que des effets positifs tant pour la préservation de notre environnement que pour l'attrait que cela peut susciter pour nos touristes en quête de paysages exotiques préservés.

Ceci étant dit, après avoir dressé une image assez positive de la TEP, rentrons dans le vif du sujet et lisons de plus près ce rapport qui a été rendu.

Ceci étant dit, quand on lit avec attention le rapport de la CTC, un certain nombre d'observations sont taguées, des observations qui décrivent des dérives dans la gestion financière de la TEP pour lesquelles pourtant aucune plainte n'a encore été déposée à ce jour. Certainement par manque d'élément, mais les éléments sont là.

Alors qu'en 2014 le président du conseil d'administration et le directeur de la TEP nous coûtaient 900 000 F CFP par mois, depuis 2015 la facture s'élève à 1,2 millions F CFP par mois pour le seul directeur, avec en bonus une prime de bilan de 300 000 F CFP par an et une prime de fin d'année légale correspondant à son salaire brut, c'est-à-dire 1 200 000 F CFP par an. Je crois que l'on va changer de fonction. Vaut mieux être directeur de la TEP, on verra. C'est proprement un scandale ! Et je ne vous parle pas du véhicule de fonction et des frais de réception auxquels les élus n'ont pas droit. C'est juste une petite parenthèse. On a fait des efforts, mais apparemment dans certains établissements que nous gérons, il y a encore beaucoup de chose à voir.

La CTC souligne que « (...) les rétributions des dirigeants y demeurent relativement élevées. » et indique que l'actuel directeur était conseiller technique, en tout cas le dernier directeur était conseiller technique à l'énergie auprès d'un membre du gouvernement en charge du secteur de l'énergie, et cela

aurait dû faire obstacle à sa nomination immédiatement après que l'intéressé ait pris ses fonctions. En d'autres termes, une période de latence de 3 ans aurait dû être respectée. Aujourd'hui, on a un directeur qui a été apparemment conseiller technique d'un ministre, voire même d'un vice-président en charge de l'énergie, et la CTC nous indique que cela n'aurait pas dû se faire, il aurait dû attendre 3 ans pour prendre cette responsabilité. En clair, ce directeur n'aurait jamais dû être embauché, il y avait incompatibilité !

Enfin, le projet de transformation de la TEP en gestionnaire de réseau est, comme le rappelle la CTC, un projet ancien « *qui ne date pas du plan de transition énergétique (PTE) qui nous a été envoyé en décembre 2015* ». Et la CTC poursuit en indiquant qu'à ce titre, la TEP doit être en mesure d'assurer en temps réel et à moindre coût l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité. Cette fonction implique de maîtriser le dispatching dans les sources d'énergie proposées et de posséder en aval des capacités de haut niveau. Or, une information qui nous a été transmise indiquerait que le directeur actuel ne serait pas titulaire du diplôme d'ingénieur requis pour le poste à la tête de la direction de la TEP. Si tel était le cas, cela relèverait de poursuites certainement pénales.

Pour finir, Madame la représentante du gouvernement, je sais que ce n'est pas votre domaine, je vous pose la question : qu'avez-vous l'intention de faire pour régler ces situations ? Puisque au dossier sont également annexées les réponses du directeur actuel et de l'ancien directeur, qu'avez-vous l'intention de faire pour régler cette situation ? Je pense que vous ne serez pas en mesure de répondre, mais peut-être que par la suite, vous pourrez faire passer l'information au ministre en charge du domaine pour régler ces situations qui, quand elles ne sont pas amORAles, sont certainement illégales.

On apprend à la dernière page du rapport, et je finirai là-dessus, que « dans la simulation réalisée en septembre 2016, la direction de la TEP a estimé que pour mener le programme d'investissement sur la période 2016-2022 qui représente 6,200 milliards F CFP, le tarif — c'était une première simulation — le tarif aurait dû être augmenté au minimum à 2,40 F CFP du kwh et que, pour assurer une rentabilité normale de 6 % au niveau de la TEP, il aurait fallu l'augmenter à 2,55 F CFP du kilowattheure.

Or, on apprend, vraiment à la dernière page du rapport, dans le dernier paragraphe, plus loin qu'en janvier 2017, le conseil d'administration de la TEP a voté à l'unanimité l'augmentation du prix du kilowatt/heure, qui est actuellement de 1,95 F CFP, à 2,75 F CFP, donc bien au-delà de ce qui avait été initialement prévu et — vous me direz : peut-être que c'est une coïncidence — pour une application en 2018. Certainement, je pense après les élections territoriales.

Mais, je ne ferai aucun commentaire ; je vous laisse méditer sur cette information, en vous remerciant de votre attention. *Merci.*

Le président : *Merci.* Pour le groupe RMA, Monsieur Perez.

M. Antonio Perez : *Merci.* Monsieur le président de l'assemblée, Madame la ministre, Mesdames, Messieurs les représentants, Mesdames, Messieurs de la presse, le public *bonjour.*

Monsieur le président, le dossier TEP s'imbriquant complètement dans le schéma électrique polynésien, nous avons préparé une intervention commune aux deux dossiers.

Deux rapports d'observations définitives de la chambre territoriale des comptes ont été transmis à notre assemblée pour débat. Ils concernent la gestion de la Polynésie française au titre de la politique de l'énergie et la gestion de la Polynésie française de la société de Transport d'énergie électrique (TEP).

La qualité des travaux réalisés par la CTC résulte du haut niveau d'expertise de ses auditeurs, lesquels ont disséqué et analysé avec rigueur le secteur de l'énergie en Polynésie française de la manière la plus large et la plus pertinente qu'il soit. Il en ressort plusieurs préconisations techniques qui vont très majoritairement dans le bon sens, qu'il s'agisse de l'énergie en général et de la TEP.

Force est de reconnaître que se distingue de ces deux rapports le constat d'une base d'analyse commune, à savoir la mise en lumière d'un passage d'une ère à une autre. Oui, en matière de politique énergétique, dans laquelle j'intègre bien entendu cet élément central qu'est la TEP, ce que mettent clairement en évidence les deux rapports de la CTC, c'est le basculement entre un avant-Fritch, vers un après-Fritch.

Un avant-Fritch, dominé par une politique de l'énergie sans ligne directrice, sans vision, sans ambition et, s'agissant de la TEP, d'une période plombée par des errements et des politiques de rémunérations que la CTC qualifie d'« *hors normes* » mais que, personnellement, je qualifierai d'indécents, tout cela sur le dos des contribuables polynésiens.

Je ne vous ferai aucune reformulation relative à toutes les déficiences, dysfonctionnements et insuffisances identifiés et pointés par la CTC concernant cette période pour avoir lu avec intérêt les rapports, j'en suis persuadé, vous les connaissez.

Mais tout cela, c'était avant. Je cite la CTC : « *La Polynésie française n'est parvenue qu'en décembre 2013 à réorienter sa politique en lien avec l'accentuation des préoccupations énergétiques et climatiques exprimées au niveau national et international. Désormais, l'objectif est de parvenir à minima à 50 % d'énergie renouvelable dans le mix énergétique en 2020* ». Et je re-cite la CTC : « (...) depuis décembre 2013, une nouvelle politique énergétique est en cours d'émergence (...) » C'est le passage à la gouvernance Fritch.

Pour autant, est-ce que tout se déroule sans difficulté ? Hélas, non. Est-ce que cela prend plus de temps et coûtera plus cher que prévu ? Hélas, oui. Mais nous sommes sur la bonne voie, et les actions se réalisent les unes après les autres selon un plan structuré, réfléchi, suivant un calendrier prévisionnel optimal.

Prenons, pour ne citer que ceux-là, deux exemples des plus récentes réalisations du Pays :

1^o) Le SWAC (Sea-Water Air Conditioning) du CHPF ou climatisation marine, aussi appelée CENF (Climatisation à l'eau naturellement froide) qui, je le rappelle, est une forme de climatisation de l'air innovante et écologique qui utilise une source renouvelable d'eau froide située à proximité. Après avoir sélectionné en juin 2016 l'assistance à la maîtrise d'œuvre, en septembre 2017 le gouvernement a choisi le maître d'œuvre. Dès lors, les travaux débiteront en juillet 2018, pour une réception en mai 2020.

En 2016, la facture de froid du CHPF s'élevait à 430 millions de F CFP par an. La climatisation par eau froide des profondeurs permettra la substitution complète de la production de froid des groupes frigorifiques des entités MCO (Médecine Chirurgie Obstétrique – bâtiment principal du CHPF) et du Centre 15 cumulés, soit un auto-remboursement en 8 années avec, à la clé, des économies substantielles sur la facture d'électricité du CHPF et, par conséquent, pour la collectivité. Après près de 10 années de tergiversations, ce dossier se concrétise enfin. Merci qui ? Merci à notre gouvernement.

2^o) L'instauration d'une aide financière aux particuliers pour l'installation d'une unité de production d'énergie photovoltaïque votée par la commission permanente le 19 septembre 2017. Ce dispositif vient en soutien direct au développement de l'énergie solaire et à la baisse de la facture d'électricité de nos concitoyens. Merci qui ? Merci à notre gouvernement. Notre Président Fritch, depuis qu'il est aux responsabilités, et sous l'impulsion de notre ancien vice-président Laurey en charge de l'énergie, met en œuvre une politique énergétique intelligente au service de nos concitoyens. Nous la soutenons. Vous entendrez notre nouveau ministre, et sa remplaçante, en charge de l'énergie, vous dresser la liste de toutes les opérations menées par le Pays en faveur du secteur énergétique. Et il y en a !

Pour rappel, en septembre 2016, était créée une commission d'enquête chargée d'évaluer l'organisation du secteur énergétique en Polynésie française. Deux objectifs phares ont été définis par celle-ci, en rendant ses conclusions en mars 2017 devant notre assemblée : réduire la dépendance de notre pays aux énergies fossiles ; baisser la facture d'électricité de nos concitoyens. Trois principaux impératifs ont été identifiés pour tendre vers ces objectifs : donner la possibilité au Pays d'exercer pleinement son pouvoir de régulation à travers une gouvernance concertée, pour baisser avec intelligence les coûts et les marges d'ÉDT-Engie ; développer de manière volontariste le plan de transition énergétique ; agir sur les comportements grâce à une politique de maîtrise de la demande en énergie.

Je cite la CTC : « *La baisse durable de prix relève de deux ordres de conditionnalité. L'un est conjoncturel, il dépend du cours du pétrole et de l'intensité de son utilisation dans le modèle énergétique. L'autre est structurel, et dépend du maintien "dans des limites raisonnables" des coûts et des marges du concessionnaire.* » Je continue : « *La baisse durable du prix ne pourra être tangible que lorsque le mix énergétique aura été profondément modifié.* » Traduction : le Pays est sur la bonne voie.

De manière très concrète, la commission d'enquête a ciblé quatre principaux leviers d'actions pour baisser les coûts et marges du concessionnaire : l'approvisionnement, le transport et le stockage des hydrocarbures nécessaires à la production d'électricité ; l'émergence d'une concurrence saine et la séparation des métiers dans la production, le transport — je parle de la TEP — et la distribution de l'électricité ; l'élaboration d'un nouveau dispositif législatif relatif aux concessions et à la péréquation ; et, enfin, la mise en œuvre de mesures de gestion et de comptabilité touchant à la sous-traitance — ÉDT-ENGIE —, aux provisions pour renouvellement et aux amortissements de caducité.

Le Pays en a pris acte et y travaille. Pour exemple, la place désormais centrale que le gouvernement dessine à l'adresse de la TEP en sa qualité de futur acheteur unique d'électricité, en pleine maîtrise du dispatching. Nous le soutenons dans cette démarche. La CTC a également pris acte de cette volonté assumée du Pays : « *La TEP est, dans le nouveau système électrique, placée en position centrale. Elle est, entre autre, chargée d'un rôle d'acheteur unique afin que son intervention exclusive favorise la concurrence sur ce marché. La TEP est appelée à remplir une fonction d'interface entre les producteurs de productible, quelle qu'en soit l'origine, et les distributeurs, ÉDT-ENGIE ou SECOSUD. (...) La TEP est à ce titre désormais appelée à changer de dimension, ce qui constitue, pour elle, un défi managérial de premier ordre.* »

Certes, la CTC est sans équivoque quant aux énormes difficultés qui s'annoncent. La feuille de route préconisée par celle-ci, de mon point de vue, est absolument pertinente. Cette opération nécessite une triple montée en puissance de la TEP, en compétences, en équipements et d'ordre financière. La tâche sera ardue. Mais tous ces efforts contribueront à la mise à l'équilibre du schéma électrique polynésien, au bénéfice *in fine* des Polynésiens.

Le secteur énergétique étant la clé de voûte de toute politique gouvernementale en matière économique, sociale, industrielle ou encore environnementale, ce secteur stratégique constitue plus que jamais, pour la Polynésie française, un enjeu suprême d'intérêt public. Notre Pays se doit de tracer sa trajectoire énergétique locale dans un contexte global en pleine mutation, sous les effets multiples tels que bouleversement climatique — réchauffement climatique —, reconfiguration géopolitique et transformation sociétale. Le virage de la transition énergétique, principale porte d'entrée du pays vers une autonomie énergétique optimale, est amorcé. Elle nous oblige à prendre toute la mesure de la mission qui nous incombe.

J'aimerais souligner ce qui constitue, de mon point de vue, une absence. Puisque, contrairement à la commission d'enquête qui a traité ce point d'importance cruciale, les deux rapports de la CTC n'en ont pas fait état.

Le point d'orgue de ce défi collectif de première ampleur que représente la transition énergétique ainsi que tout le processus décrit dans différents rapports, c'est l'acceptabilité sociale. L'acceptabilité sociale est aujourd'hui incontournable et se définit en deux principes, préalables à tout projet d'envergure. Premier principe : une implication effective de toutes les parties prenantes dans chacune des phases du projet, à savoir conception, pilotage, financement, mise en œuvre et suivi. Dès la conception, il faut intégrer les parties prenantes. Deuxième principe : le respect de trois paramètres, à savoir rentabilité par rapport aux conditions du marché, respect de l'environnement et accueil favorable par la population locale. L'acceptation sociale est l'émanation naturelle d'une évolution de notre société alimentée par les nouvelles technologies de l'information, l'explosion du numérique, le poids des réseaux sociaux et, d'un point de vue plus philosophique, d'une mondialisation qui se cherche.

La gouvernance à cinq consiste à associer dans toute démarche décisionnelle toutes les parties prenantes, à savoir le Pays, les élus de l'assemblée et communaux, les syndicats de salariés, les entreprises et les associations. Cette posture semble aujourd'hui la plus en phase et la plus appropriée pour conduire un pays, un peuple vers son épanouissement harmonieux. C'est ce que souhaitons pour notre pays. C'est ce que nous voulons pour notre peuple. C'est ce à quoi travaille notre Président et notre gouvernement.

Je vous remercie.

Le président : Merci. Pour l'intervention du groupe UPLD, Madame Cross.

M^{me} Valentina Cross : Monsieur le président, chers collègues, Madame le ministre, *bonjour*.

Par lettre du 12 octobre 2017 et en application des dispositions de l'article L. 272-48 du code des juridictions financières, le Président de la Polynésie française a transmis à l'assemblée de Polynésie le rapport d'observations définitives de la chambre territoriale des comptes (CTC) sur l'examen de la gestion de la Polynésie française de la société de Transport d'énergie électrique en Polynésie (TEP) couvrant les exercices 2009 à 2015.

Tout d'abord, il convient de relever que le délai imparti aux représentants pour débattre sur un rapport de 54 pages interdit de faire des observations pertinentes, sachant que la production, le transport, la distribution et la commercialisation d'électricité sur tout le territoire de la Polynésie est entre les mains de la multinationale ENGIE et sa principale filiale la société ÉDT.

À cet égard, il n'est pas inutile de rappeler les recommandations de la mission de la CRE (Commission de régulation de l'énergie) relative aux prix et à la concurrence dans le secteur de l'électricité en Polynésie dans son rapport du 29 octobre 2015 concernant le rôle de la TEP dans l'organisation du système électrique, suggérant sa transformation en un véritable gestionnaire de réseau indépendant par un transfert d'un bloc de compétences constitué des activités suivantes : le dispatching ; l'élaboration du bilan prévisionnel de l'équilibre offre-demande ; et l'achat de l'électricité produite par les moyens centralisés pour revente aux distributeurs. Car, cette mission de la CRE en 2015 a considéré, à juste titre, que « *l'influence qu'est susceptible d'exercer la société ÉDT dans la définition de la politique énergétique constitue un réel handicap pour le développement de la concurrence sur le territoire.* »

Outre le renforcement des missions de la TEP comme solution qui permettrait au Pays de s'appuyer sur une source d'expertise alternative, la mission de la CRE a recommandé le transfert à la TEP du dispatching comme « *une nécessité pour établir une concurrence efficace et équitable* », estimant que ce transfert était réalisable rapidement. Elle a par ailleurs considéré que « *la mise en place d'un acheteur unique est une mesure nécessaire pour permettre d'ouvrir la concurrence dans le domaine de la production et de la distribution.* », en recommandant que « *la TEP doit se voir confier la fonction d'acheteur unique.* »

Force est de constater que ces recommandations n'ont pas du tout été suivies par le gouvernement actuel, l'ancien vice-président en charge de l'énergie prenant le parti de la société EDT qui contestait cette mesure recommandée par la CRE, confortant *de facto* et durablement la société EDT-ENGIE dans son monopole, et ce, pour reprendre les propos de l'ancien directeur de la TEP, Monsieur Guy Stalens.

D'ailleurs, les représentants ne peuvent ignorer l'avenant 17 de la convention de concession de distribution publique d'énergie électrique de Tahiti Nord entre le Pays et la société EDT, signé en décembre 2015 sous l'impulsion de l'ancien vice-président en charge de l'énergie, avec la création d'un nouvel article, l'article 12 bis plus précisément, qui fera de la société EDT l'acheteur unique et le vendeur de toute la production d'électricité (thermique et hydraulique) pour la concession de distribution d'énergie électrique de Tahiti Sud, en d'autres termes du SECOSUD. Donc, ce n'est pas du tout ce que la CRE avait recommandé.

Mais encore, la société EDT est toujours actionnaire de la TEP, la Chambre territoriale des comptes préconisant, à l'instar de la mission de la CRE de 2015, un renforcement de l'indépendance de la TEP par une modification de la répartition du capital, en considérant que : *« le but est de mettre fin aux possibilités de blocage que détient le groupe EDT-ENGIE (39 %) au conseil d'administration, en matière d'investissement avec la majorité qualifiée évoquée ci-dessus de 75 %, et aussi l'assemblée générale des actionnaires, sur les décisions les plus fondamentales avec la majorité de 66 %, alors que le territoire ne détient pour l'instant que 51 % des droits de vote. »*

Il est un autre point du rapport de la CTC que l'UPLD ne peut passer sous silence, à savoir la direction générale de la TEP.

Ainsi, nous apprenons qu'avant sa nomination en qualité de directeur général, Monsieur Thierry Trouillet était conseiller technique énergie au sein du cabinet du vice-président en charge du secteur de l'énergie avec un statut d'agent public.

Or, outre le fait que la nomination de M. Thierry Trouillet en remplacement de M. Guy Stalens est intervenue au conseil d'administration de la TEP du 22 avril 2016 sur proposition de Monsieur Nuihau Laurey, vice-président, assurant à l'invitation du conseil d'administration, la présidence de la séance. La Chambre territoriale des comptes relève qu'une période de latence de 3 ans se devait d'être respectée en raison de la qualité d'agent public conféré par l'emploi de conseiller technique énergie auprès d'un membre du gouvernement en charge du secteur de l'énergie, et constituait ainsi un obstacle à la nomination de l'intéressé à la direction générale de la TEP immédiatement après sa sortie de fonction.

Ces faits, toujours selon la Chambre territoriale des comptes relèvent de l'article 432-13 du code pénal sur la prise illégale d'intérêt, et il appartiendra au Procureur de la République d'y donner suite.

De plus, et la presse s'en est faite aussi l'écho, la Chambre territoriale des comptes relève dans son rapport que la révocation de l'ancien directeur général de la TEP, intervenue lors du même conseil d'administration du 22 avril 2016 présidé par Monsieur l'ancien vice-président en charge de l'énergie, a été considérée comme abusive par le juge judiciaire, lequel a condamné la TEP à verser au plaignant, c'est-à-dire Monsieur Guy Stalens, l'ancien directeur, la somme de 8 millions de F CFP, somme que nous et tous les usagers de l'électricité aurons à supporter. Ainsi donc, la justice n'a pas été dupe de ces manigances politiciennes qui font fi du service public et de l'intérêt général.

Pour finir, la Chambre territoriale des comptes a souhaité formuler une série de recommandations à la suite des observations de son rapport. La question : seront-elles prises en compte par le gouvernement, dans l'intérêt des usagers de l'électricité bien sûr ? Ou alors connaîtront-elles le même sort réservé aux recommandations de la mission de la CRE d'octobre 2015, lesquelles sont restées lettre morte depuis maintenant deux ans ?

Merci de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante. Nous en avons terminé avec les interventions.

Madame la ministre.

M^{me} Tea Frogier : Merci, Monsieur le président. Je vais rester sur le rapport concernant la TEP.

Vous l'avez tous relevé. Effectivement, la CTC note, et en tous cas cela a fait partie d'une des recommandations notamment de la CRE, qu'il était important que la TEP, cette société d'économie mixte d'abord, son statut a été adopté en août 2016, cela faisait partie tout de même des éléments de clarification quant au statut et à un positionnement effectivement de la TEP, de notre SEM... Donc, cette disposition a été mise en œuvre.

Ensuite, il y a évidemment toute la partie relative à la mise en place des compétences et en l'occurrence des compétences qui sont nécessaires à ce rôle fondamental que doit jouer la TEP dans l'organisation de notre politique de l'énergie, au titre de notre politique de l'énergie.

Vous l'avez rappelé, les recommandations étaient qu'il y a un acheteur unique de l'électricité et que ça soit bien la TEP, et c'est véritablement le schéma dans lequel nous nous sommes inscrits aujourd'hui puisque la TEP a également, et c'est pour cela qu'on lui a donné ce statut de SEM, mais également de définir dans ce schéma, dans la réforme qui a été initiée par le Pays, de lui donner ce rôle central, ce rôle essentiel d'acheteur unique de l'électricité. Ce qui se justifie également au titre des recommandations qui ont été proposées par la CTC puisque, dès lors que nous avons clarifié le statut et donc la mission, la fonction que doit réaliser cet opérateur, cette société d'économie mixte, il s'avère que, dans la continuité, il convient évidemment de mettre en œuvre le plan de financement. Mais, pour cela, il convient d'avoir un plan prévisionnel relatif aux investissements qui sont concernés, et notamment les financements qui vont lui être dédiés. Et c'est ce qui explique l'augmentation à hauteur de 2,75 F CFP au lieu des 2,55 F CFP. C'est pour permettre le financement des infrastructures et des équipements nécessaires à une partie des missions, mais également, et vous l'avez indiqué — je ne sais plus qui, mais c'est également indiqué dans le rapport — en termes de compétences puisque, en l'occurrence, en passant sous ce statut de SEM avec cette fonction d'acheteur unique, il y a un défi managérial véritablement à relever au niveau des compétences, ce qui nécessite des compétences au niveau du personnel de la TEP.

La dernière chose certainement à rajouter, c'est véritablement, je pense, la partie relative à l'ensemble des commentaires qui ont pu être rapportés par rapport aux différents dirigeants et à leur situation. Je ferai part, et je préfère qu'effectivement, ce soit mon collègue ministre de l'environnement qui revienne vous clarifier le positionnement qu'il peut avoir. Mais aujourd'hui, j'aurai tendance à dire que s'il y a des difficultés, à ce moment-là je suis entièrement d'accord, il y a un tribunal et il y a un procureur qui peut être saisi des différentes questions.

Juste, peut-être, pour terminer puisqu'il a été évoqué la révocation abusive de Monsieur Guy Stalens, c'est la position de Monsieur Guy Stalens qu'il considère que sa révocation était abusive. Pour l'instant, il n'y a pas eu de décision de justice qui donne droit au positionnement de Monsieur Guy Stalens en tant qu'ancien dirigeant.

Voilà, je pense avoir répondu tant bien que mal à l'ensemble des observations. *Merci*.

Le président : Merci, *Madame la ministre*.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE TERRITORIALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE AU TITRE DE LA POLITIQUE DE L'ÉNERGIE POUR LES EXERCICES 2007 ET SUIVANTS (N° 9013 SG du 12/10/2017)
(Cf. annexe)

Le président : Chers collègues, nous passons à l'examen du dernier dossier n° 9913 relatif à l'examen de la gestion de la Polynésie au titre de la politique de l'énergie.

Nous disposons à nouveau de 60 minutes.

Monsieur Perez, est-ce que l'intervention était commune aux deux dossiers ?... Donc, vous n'avez plus d'intervention sur le dernier dossier. À ce moment-là, nous commencerons par l'UPLD et nous terminerons par le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA.

Pour le groupe UPLD ?... Madame Cross, vous avez la parole.

M^{me} Valentina Cross : Monsieur le président, chers collègues, Monsieur le Ministre,

Par lettre du 12 octobre 2017 et en application des dispositions de l'article L. 272-48 du code des juridictions financières, le Président de la Polynésie française a transmis à l'assemblée de Polynésie, le rapport d'observations définitives de la CTC sur l'examen de la gestion de la Polynésie française au titre de la politique de l'énergie, couvrant les exercices 2007 et suivants.

Tout d'abord, il convient de relever que le délai imparti aux représentants pour débattre sur un rapport de 84 pages interdit de faire des observations pertinentes, sachant que la production, le transport, la distribution et la commercialisation d'électricité sur tout le territoire de la Polynésie est entre les mains de la multinationale ENGIE et de sa principale filiale la société ÉDT, sans que cette situation de quasi-monopole, déjà pourtant pointée du doigt par la mission de la CRE en 2015, et qui perdure à ce jour, ne fasse réagir l'Autorité polynésienne de la concurrence, pourtant opérationnelle depuis début 2016.

Ensuite, fait particulièrement troublant, la Chambre territoriale des comptes ne fait aucune mention du rapport final de la commission d'enquête chargée d'évaluer l'organisation du secteur énergétique et des délégations de service public y afférents, lequel a pourtant été adopté ici même par l'assemblée de Polynésie lors de sa séance du 19 avril 2017 et publié au JOPF du 24 mai 2017. Et pourtant, ce ne sont pas moins de 15 préconisations qui ont été formulées par cette commission d'enquête et qui auraient nécessité une analyse voire une expertise des magistrats de la Chambre territoriale des comptes sur la pertinence de ces préconisations, ce d'autant que la conclusion de ce rapport méritait amplement qu'ils en prennent connaissance. *« L'énergie impose par son caractère multidimensionnel, universel et intemporel. Le secteur énergétique [...], ce secteur stratégique constitue plus que jamais pour la Polynésie française, un enjeu suprême d'intérêt public. Notre Pays se doit de tracer sa trajectoire énergétique locale dans un contexte global en pleine mutation, sous les effets multiples tels que [le] bouleversement climatique, [la] reconfiguration géopolitique et [la] transformation sociétale. »*

Il faut croire que la Chambre territoriale des comptes n'ignorait pas les réelles motivations de la majorité actuelle par la création de cette commission d'enquête, laquelle n'a été qu'une opération de diversion visant à étouffer la contestation des usagers à l'égard du gouvernement, qui a refusé de répercuter en mars 2016 sur le prix de l'électricité une partie de la baisse des hydrocarbures entre septembre 2014 et février 2016 pour un montant annuel de près de 1,400 milliard de F CFP et qui permet ainsi à la société ÉDT- ENGIE de continuer à pratiquer des tarifs abusifs.

Sur ce dernier point, il convient de relever ici que la Chambre territoriale des comptes, sous une approche différente, est venue confirmer ce que nous avons dénoncé au niveau de l'UPLD, à savoir la non-répercussion totale de la baisse des hydrocarbures sur le prix de l'électricité. *« La répercussion sur le tarif n'a pas été mécanique. »* ce que déclare la CTC dans son rapport en page 73. Et d'ajouter, après avoir mentionné qu'un ajustement au 1^{er} mars 2015 avait conduit à une baisse de l'électricité de

4,3 % « Pour un poids d'environ 28 %, une baisse du prix du pétrole d'environ 40 % entre juin 2014 et juillet 2015 induit logiquement une baisse des coûts de production de l'ordre de 11 %. La différence apparente avec la baisse effective en Polynésie entre juin 2014 et juillet 2015 a donc été d'environ [11 % - 4,3 %, soit] 6,7 % . »

Maintenant, quant à une baisse du prix de l'électricité, les magistrats de la Chambre territoriale des comptes considèrent que, « pour le moment, elle reste [...] peu prédictive. », ce qui constitue à nos yeux un camouflet pour la commission d'enquête présidée par mon collègue Antonio Perez, qui avait pourtant fait de la baisse du prix de l'électricité un des deux objectifs phares avec l'accession du pays à l'autonomie énergétique optimale.

Au contraire, il faut s'attendre à une hausse significative du prix de l'électricité consécutive à une hausse du cours du pétrole qui est passée de 32 \$ en février 2016 à 54 \$ en décembre 2016, la Chambre territoriale des comptes indiquant à ce propos que « la prochaine révision tarifaire devra donc refléter ces variations des cours » et en rappelant ici que la dernière fixation du prix de l'électricité est intervenue le 1^{er} mars 2016.

Il est un autre point du rapport de la CTC que nous ne pouvons passer sous silence, c'est l'organisation d'une péréquation du prix de l'électricité. À ce propos, la mission de la CRE relative aux prix et à la concurrence dans le secteur de l'électricité en Polynésie avait considéré, dans son rapport du 29 octobre 2015 que « le système actuel de péréquation des prix entre les îles dont les concessions sont exploitées par la société ÉDT repose sur des bases fragiles... et s'inscrit dans un cadre juridique fragile. » Pour notre part, au niveau de l'UPLD, ce système de péréquation relève de la concussion, qui est un délit prévu et réprimé par l'article 432-10 du code pénal.

C'est pourquoi, dans son rapport du 29 octobre 2015, la mission de la CRE a recommandé au gouvernement d'étendre à l'ensemble du territoire le système de péréquation entre les concessions, lequel doit reposer sur un système de prélèvements et de reversements organisé par voie législative et placé sous l'autorité du Pays. Et si effectivement le gouvernement a déposé en janvier 2016 sur le bureau de l'assemblée de la Polynésie un projet de loi instituant un dispositif de solidarité et de péréquation dans le domaine de l'électricité, il faut indiquer ici que, lors d'une réunion de la commission de l'urbanisme, de l'équipement, de l'énergie et des transports terrestre et maritime en février 2016, Monsieur le vice-président du gouvernement, par l'intermédiaire de son conseiller technique en charge de l'énergie, a demandé le retrait pur et simple de ce projet de loi du pays, et ce, sans donner d'explications plausibles. Depuis, les représentants de l'assemblée sont sans nouvelles de ce texte, perpétuant ainsi depuis plus de 25 ans maintenant une discrimination inacceptable entre les usagers desservis par une prestation ÉDT-ENGIE et les autres usagers qui ne relèvent pas du périmètre des concessions ÉDT-ENGIE.

Enfin, la Chambre territoriale des comptes a formulé une douzaine de recommandations. Seront-elles prises en compte par le gouvernement ? Seront-elles aussi dans l'intérêt des usagers de l'électricité ? Ou alors connaîtront-elles le même sort réservé aux recommandations de la mission de la CRE d'octobre 2015, lesquelles sont restées lettre morte depuis maintenant deux ans ?

Le président : Merci de conclure.

M^{me} Valentina Cross : Pour notre part, la lecture de ce rapport révèle, après la publication du rapport de la mission de la CRE en octobre 2015, qu'il n'est pas du tout dans les priorités du gouvernement actuel de remettre en cause le quasi-monopole de la multinationale ENGIE et de sa filiale ÉDT sur le secteur de l'énergie électrique, à moins alors de conclure que c'est en réalité le délégataire de service public, en l'occurrence ÉDT-ENGIE qui, en réalité, dicte sa loi à l'autorité concédante, c'est-à-dire au Pays, et plus singulièrement au gouvernement actuel.

Je termine, Monsieur le président.

En tous les cas, il est désolant de voir, qu'après 30 ans de colonialisme nucléaire avec 193 essais entrepris sur notre sol ayant entraîné plus de 600 nouveaux cas de cancer par an touchant nos populations...

Le président : Il faut conclure, Madame.

M^{me} Valentina Cross : ...constitutifs d'un crime contre l'Humanité, à l'instar de la colonisation reconnue par le Président Emmanuel Macron en Algérie...

Le président : Merci de conclure.

M^{me} Valentina Cross : Les gouvernements autonomistes s'accrochent depuis de ce colonialisme français qui perdure dans notre pays au travers de ses multinationales et de ses filiales, colonialisme qui maintient encore plus...

Le président : Merci.

M^{me} Valentina Cross : ...le peuple *polynésien*...

Le président : Merci.

M^{me} Valentina Cross : ...dans un état de pauvreté...

Le président : Merci.

M^{me} Valentina Cross : ...et de dépendance ...

Le président : Merci.

M^{me} Valentina Cross : ...vis-à-vis de la Puissance administrante...

Le président : S'il vous plaît ! S'il vous plaît !

M^{me} Valentina Cross : ...laquelle refuse toujours de reconnaître...

Le président : Merci, Madame la représentante.

M^{me} Valentina Cross : ...la réinscription de notre pays sur la liste des pays à décoloniser.

Le président : Merci. Merci.

M^{me} Valentina Cross : Merci de votre attention.

Le président : S'il vous plaît, merci.

La dernière intervention, Monsieur Témauri.

M. Jean Témauri : Président, *bonjour*. Madame la ministre, *bien le bonjour*.

La politique de l'énergie n'est pas en reste puisqu'elle a fait couler beaucoup d'encre dernièrement, notamment en ce qui concerne le prix facturé de l'électricité, souvenez-vous, le marché SECOSUD.

Le rapport de la Chambre territoriale des comptes semble ne pas y aller de main morte, comme pour la plupart de ses rapports d'ailleurs. Rien qu'à la lecture de la table des matières, le ton est posé : « *discutable* », « *introuvable* », « *insuffisant* », « *peu performant* », « *contradictoire* »,

« *inaboutie* »,... Chaque titre vient noircir le tableau.

Mais devons-nous en être surpris ? Il me semble que nous sommes tous au fait de la situation de la politique de l'énergie dans notre pays.

En avril dernier, la commission d'enquête chargée d'évaluer l'organisation du secteur énergétique et la gestion des délégations de service public y afférentes rendait son rapport, lequel faisait alors déjà un point sur la situation. D'ailleurs, lors de son étude en séance, nous le disions, il s'agissait simplement d'un point d'éclairage des représentants de notre hémicycle. Car, finalement, la balle est et a toujours été entre les mains du gouvernement.

Par ailleurs, la commission, dans son rapport, a présenté une feuille de route avec 15 préconisations. Où en sommes-nous 6 mois plus tard ?

Bien que... La CTC souligne en introduction que « *la Polynésie française n'est parvenue qu'en décembre 2013 à réorienter sa politique {...}* », en posant notamment de nouveaux principes directeurs. Suite à quoi, le gouvernement suivant, le vôtre, a rendu public en novembre 2015 son plan de transition énergétique.

Nous retenons également que le plan de transition énergétique tel qu'il est proposé n'est pas suffisant. Il requiert particulièrement, et nous sommes tout à fait d'accord avec la CTC : « *la clarification du coût et du calendrier de la réforme* », et un cadre normatif qui devait se concrétiser par un code de l'énergie dès 2016. En cette fin d'année 2017, quid de ce fameux code de l'énergie ?

Pour toutes les recommandations, qui coïncident pour certaines aux préconisations de la commission d'enquête mentionnée plus tôt, nous partageons le point de vue de la CTC. Cependant, plus que des mots, la population a besoin aujourd'hui que l'on agisse !

Le plan de transition énergétique 2015-2030 prévoit un changement de modèle énergétique et ambitionne d'atteindre les 50 % d'énergies renouvelables dans la production électrique d'ici 2020 et 75 % en 2030. Par conséquent, il vise ainsi à réduire les importations d'hydrocarbures au profit du développement d'énergies renouvelables.

Lors des travaux sur le DOB, le ministre de l'énergie parlait en commission de l'interdiction des sacs en plastique à usage unique difficile à mettre en place et d'une étude que vous avez lancée sur les conséquences pour certains entrepreneurs. Est-ce que la transition énergétique ne serait pas, elle, freinée par les importateurs des hydrocarbures ? Nous pouvons craindre qu'ils se plaignent des conséquences sur leur chiffre d'affaires ! En effet, un quart de l'hydrocarbure importé chaque année sert à la production d'électricité à Tahiti et dans certaines îles. Cela représente 100 000 tonnes, soit un chiffre d'affaire conséquent. À un moment donné, il faut savoir se positionner. Il y aura toujours des mécontents. Même s'il est sûr qu'à la veille des élections territoriales il est difficile de contrarier les grands groupes, c'est notre population, nos enfants et l'unique planète que nous avons pour vivre qui en pâtissent. Aussi, en termes de réduction, sur ces 100 000 tonnes, quelle est l'ambition de votre gouvernement ?

Il a également été évoqué, lors des précédents débats sur l'énergie, l'éventualité de la valorisation des déchets pour produire de l'électricité. Où en sont les études sur le sujet ?

La loi du pays récemment votée sur l'aide à l'équipement en photovoltaïque est une bonne initiative. Elle démontre la volonté du Pays à encourager les ménages à faire leur part. Tout comme la prime à la casse ou celle pour les véhicules hybrides.

En effet, la politique publique de l'énergie, c'est également la sensibilisation de la population à des habitudes plus respectueuses de l'environnement, et qui auraient même pour eux, en termes de dépenses, des conséquences positives. Aussi, quelles sont vos propositions en termes de changement

de comportements ? De la sensibilisation télévisée ?

Les éco-écoles sur le territoire sont suivies par la Fédéscol qui leur propose une méthodologie et un accompagnement dans le but d'obtenir un label international d'éducation au développement durable. Et ces écoles, chaque année, choisissent un thème pour leurs projets scolaires : alimentation, biodiversité, déchets, eau, énergie, santé ou solidarités. C'est justement à ce niveau que nous devons jouer notre rôle. Dans quelle mesure le Pays peut-il accompagner ce genre d'initiatives ?

Le ministre de l'énergie fait souvent mention de ces années en tant que directeur de la Maison de la culture, pendant lesquelles il a été instauré un certain nombre de règles et de réformes pour la maîtrise des coûts, de l'énergie et la gestion des déchets. Nous aimerions voir Monsieur le ministre appliquer ces exemples à plus grande échelle.

Je vous remercie.

Le président : *Merci*, cher collègue. (*Réactions dans la salle.*) La solidarité s'exprime à l'instant dans l'hémicycle, en laissant le soin à Madame la ministre de répondre à quelques interrogations.

M^{me} Tea Frogier : C'est vrai que pour, ce coup-ci, le TAPURA a fait une intervention commune aux deux rapports.

Je pense que je ne vais pas beaucoup m'étendre. Je voudrais juste rappeler encore une fois, et c'est ce qui est toujours très intéressant, que ce rapport d'observations définitif de la CTC couvre une période, alors-là encore plus longue, 2007 et suivants. Je le rappelle puisque, tout simplement, cela veut dire que, là-aussi, nous avons un certain nombre de dispositions qui relèvent de la politique énergétique qui aurait pu être développée au titre de la collectivité et qui pourrait être renvoyée à un certain nombre de gouvernements successifs durant cette période.

Et en ce qui concerne la mention quant à la concussion telle que cela a pu être avancé, je déplore que mon ancien collègue vice-président, ministre de l'énergie de l'époque ne soit pas présent dans notre assemblée. Toujours est-il que j'ai bien relevé les observations, et notamment la partie relative à la concussion. Je tiens à rappeler que le système qui est dénoncé, notamment en termes de péréquation, date des années 90. C'est toujours intéressant de vouloir venir aujourd'hui faire ce genre d'observations et je renvoie en fait les observations aux questions aux différents gouvernements qui se sont succédé et qui auraient pu prendre des dispositions en la matière.

Toujours est-il qu'en ce qui concerne mon collègue ministre de l'environnement, je pense que là-aussi il a pu démontrer par un certain nombre de mesures qu'il a prises, et qui relèvent d'ailleurs..., je note comme étant dans la dizaine de recommandations de la CTC qui sont déjà engagées aujourd'hui et mises en œuvre, pas totalement finalisées, mais pour un grand nombre d'entre elles, ce sont déjà des dispositions qui ont été mises en œuvre.

Voilà, je pense que je me limiterai là, en termes d'intervention. Merci.

Le président : *Merci Madame la ministre.*

Chers collègues, nous en avons terminé sur l'examen de nos dossiers.

V) EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Le président : Nous passons à l'examen de la correspondance.

Vous disposez du relevé de la correspondance pour la période du 5 au 19 octobre.

VI) CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : Chers collègues, nous en avons terminé.

Nous nous retrouvons, non pas ce jeudi mais jeudi de la semaine prochaine, le 9 novembre prochain, en vous souhaitant une bonne fin de journée.

La séance est close.

oOo

Il est 15 heures 55 minutes.

oOo

LA SECRÉTAIRE,

LE PRÉSIDENT,

Loïs Salmon-Amaru

Marcel Tuihani